

dossier



Mme Alexandra Fillion

Personnes âgées victimes de restrictions fédérales

Depuis 1972, à la faveur des programmes fédéraux de lutte contre le chômage (PIL puis Canada au travail), de nombreux projets de dépannage ont été mis sur pied à l'intention de populations particulières. Les personnes âgées comme Mme Alexandra Fillion, sont de celles-là.

Tout en permettant à des chômeurs de trouver momentanément des emplois socialement productifs doublés d'une rémunération décente, ces projets ont satisfait des besoins certains chez des citoyens, qu'on persiste à traiter généralement comme des "exclus".

Mais voici qu'à cause de contraintes politiques et administratives issues de problèmes de juridiction, de priorités, de problématiques, etc, les personnes à qui on

dispensait de tels services se voient tout à coup privées de l'assistance qu'on leur donnait. Parallèlement, les travailleurs affectés au service doivent réintégrer le "chômage"... tout cela, sans que l'Etat ne réalise la moindre économie puisque les prestations de chômage équivalent à peu près aux salaires versés dans les projets subventionnés.

Bien sûr, les diverses instances concernées disposent d'arguments rationnels pour expliquer une telle situation. Mais un fait demeure: sans sauver une "cent", on pénalise une population déjà grandement défavorisée.

Dans les dossiers d'aujourd'hui, Pierre Boulet nous livre une facette de ce problème.

page B-1



PIERRE LAUBERTÉ c.l.u.

- ASSURANCE VIE
 - ASSURANCE-SALAIRE
 - FOND DE PENSION
 - PLANIFICATION SUCCESSORALE
- 418-683-2501

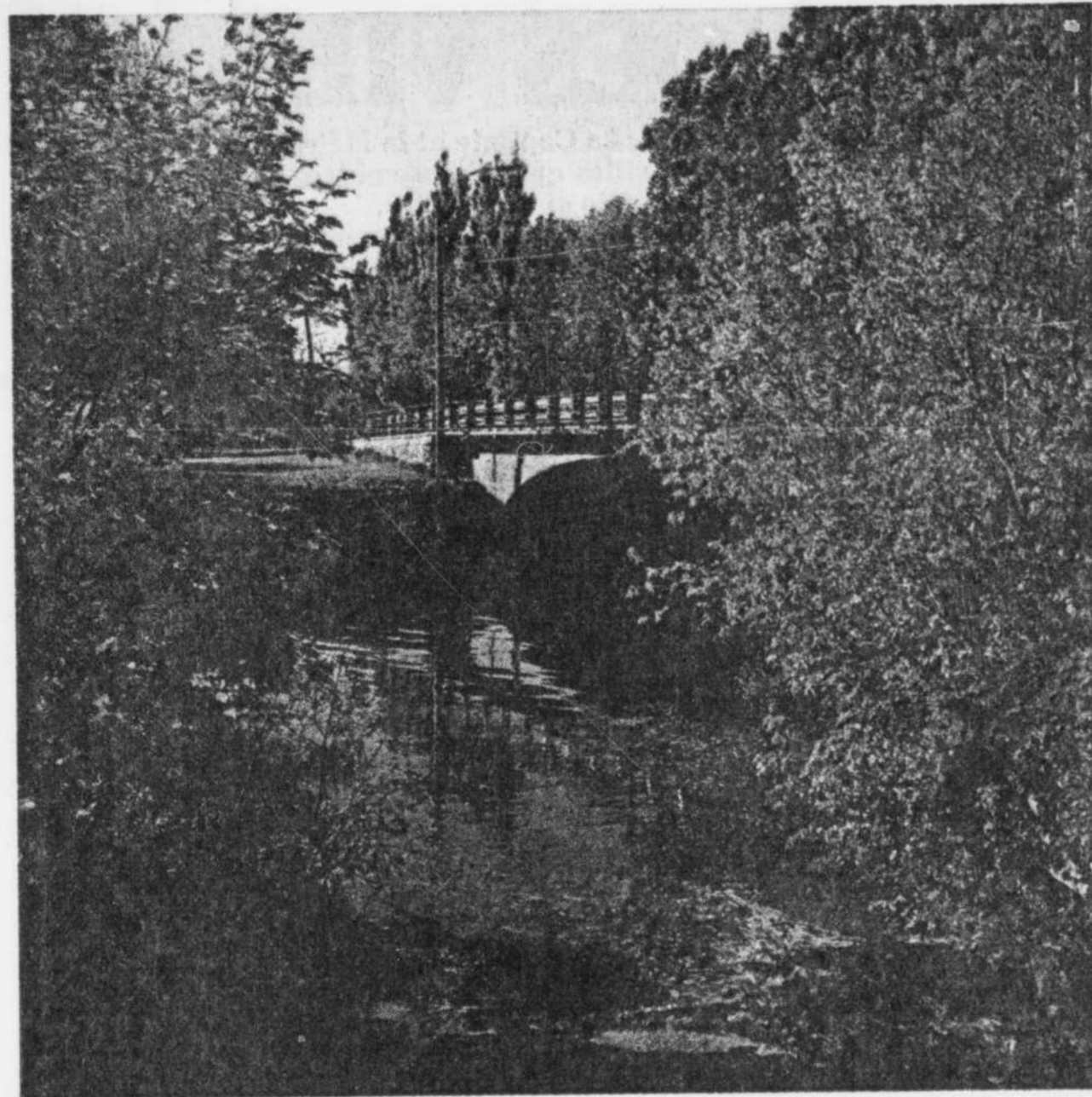
LE SOLEIL

REMY BEAULIEU & ASSOCIES
DOCTEURS EN OPTOMETRIE
376, du Roi, suite 308. Tél.: 624-8417
(En haut Société des Alcool)

126 PAGES 9 CAHIERS

QUEBEC, SAMEDI 23 SEPTEMBRE 1978

82e ANNEE, No 66 PRIX 50¢



Le Soleil, Clément Thibault

Déjà l'automne

En dépit de la croyance populaire, c'est ce matin, 23 septembre à 4h26, qu'a commencé l'automne avec l'équinoxe. Cela n'a pas empêché nos forêts, comme ici à Saint-Roch-des-Aulnaies le long de la route 132, de revêtir quelques jours auparavant, leurs habits d'automne. Quant à lui, notre chroniqueur André-A. Bellemare à la page D-2 nous convie à une excursion dans la forêt québécoise, ce week-end, à Saint-Léonard de Portneuf.

Trois ouvriers tués à LG-2

MONTREAL (PC) — Trois employés de la compagnie Desourdy travaillant pour la Société de la Bale James ont perdu la vie, hier matin, et deux autres ont été blessés lorsqu'une explosion s'est produite sur le chantier LG-2.

Un porte-parole de la SBJ, M. Guy Lefebvre, a expliqué que les trois

employés s'affairaient à désamorcer un bâton de dynamite qui n'avait pas explosé et qui avait été découvert la veille par des opérateurs de tracteurs dans une carrière.

M. Lefebvre a dit qu'un coroner devait se rendre sur les lieux de la tragédie où se trouvaient déjà des

membres de la Sûreté provinciale et des inspecteurs des ministères des Mines et du Travail.

Les victimes ont été identifiées comme étant: Yvan Gaudreault, 30 ans, de Trois Pistoles, Paquale di Pietro, 54 (Suite à la page A2, 1re col.)

Echec de l'union entre les municipalités et les comtés sur la fiscalité

par Claude MASSON

Le consensus global tant attendu entre l'Union des municipalités et l'Union des conseils de comté sur la réforme fiscale municipale annoncée par le gouvernement, en juin dernier, a échoué à la toute dernière minute.

En effet, après trois mois de rencontres assidues au sein d'un comité spécial présidé par le sous-ministre en titre des Affaires municipales, Me Jacques Besré, et formé de neuf représentants de l'Union des municipalités et de six délégués de l'Union des conseils de comté, le désaccord a été provoqué par l'Union des municipalités au cours de la toute dernière rencontre qui a eu lieu, à Montréal, jeudi de cette semaine.

LE SOLEIL a appris ces informations de trois sources différentes, dans la journée de vendredi.

Ce coup de théâtre survient à 72 heures de l'ouverture, mardi dans la métropole du congrès de l'Union des municipalités, organisme qui regroupe les quelque 200 plus importantes villes du Québec.

Ce contretemps important entraine des résultats immédiats: 1) les travaux du comité ont été ajournés sine die et on ne prévoit pas de reprise dans l'immédiat puisque le sous-ministre Besré part en vacances en fin de semaine; 2) le rapport du comité, qui devait être imprimé hier pour être remis aux 2,000 congressistes, mardi, ne sera pas déposé; 3) le débat sur la réforme fiscale risque de prendre une tournure beaucoup plus politique puisque ce sont justement les représentants de l'Union des municipalités qui ont provoqué cette rupture au moment d'en venir à une entente entre les grandes et les petites municipalités du Québec sur la réforme projetée et qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 1980.

Une rencontre ultime entre les représentants des deux unions et le ministre Guy Tardif, en soirée jeudi, n'aurait pas donné de résultats probants.

Un désaccord de \$60 millions
La réforme fiscale annoncée par les

ministres des Affaires municipales et des Finances, MM. Guy Tardif et Jacques Parizeau, lors de la conférence Québec-Municipalités de juin dernier, a pour but de faire passer tout le champ de l'impôt foncier aux municipalités en le retirant complètement des commissions scolaires. Cette réforme rapporterait globalement \$516 millions aux municipalités. En retour, celles-ci devraient abandonner la part du revenu

de la taxe de vente qui leur est versée ainsi que la taxe d'affaires qu'elles imposent actuellement.

Au cours de leurs discussions des derniers mois, les représentants des deux unions avaient réussi à s'entendre sur les principes de la réforme, contenus dans les deux premiers chapitres du rapport préparé par le comité (Suite à la page A2, 1re col.)

Postes Poursuite des grèves

(D'après PC) — Les pourparlers visant à mettre fin aux grèves tournantes des 19,000 facteurs du pays ont été rompus, hier soir, après une durée de seulement trois heures.

Le président syndical, M. Robert McGarry, a déclaré que l'arrêt des négociations signifiait que les grèves allaient continuer au moins durant tout le week-end.

M. McGarry a expliqué que le gouvernement n'avait pas modifié son offre et que, "à regret, la grève va se poursuivre".

Le ministre des Postes, M. Gilles Lamontagne, a précisé de son côté que le gouvernement ne pouvait offrir plus d'argent qu'il ne le faisait actuellement.

Il ne semble pas encore être question, a dit M. McGarry, de convoquer immédiatement le Parlement pour obliger les facteurs à retourner au travail par une loi spéciale.

La rupture, la deuxième en 24

heures, est survenue après l'intervention personnelle de M. Lamontagne. Signalons que le comité du cabinet s'était rencontré au bureau du premier ministre Trudeau spécialement pour discuter de la stratégie à suivre dans ce conflit vieux de deux jours.

Le syndicat des facteurs a opté pour la grève lorsque le gouvernement a rejeté ses demandes en ce qui concerne le boni de vie chère. Selon le ministre, les revendications syndicales excèdent de 19 cents l'heure le total acceptable à l'intérieur d'un contrat de 18 mois.

Pour sa part, M. Lamontagne a révélé avoir offert une augmentation de 6 pour 100 pour un contrat de 18 mois avec la promesse de référer à un arbitre une augmentation supérieure à 6 pour 100.

De son côté, M. McGarry a déclaré que le syndicat avait maintenant écouté le gouvernement faire deux fois la même offre et que de nouvelles négociations (Suite à la page A2, 1re col.)

habitat



M. Roland Lamontagne manie aussi bien les ciseaux à bois que les chiffres comme l'indique son horloge grand-père qu'il a fabriquée de A à Z. page B-6

futurologie sommaire

LE SOLEIL commence, aujourd'hui, la publication d'une nouvelle chronique portant l'entête "Futurologie" et qui paraîtra tous les samedis à la page de la science. On y retrouve des sujets de l'avenir et émanant de toutes les régions du monde. Cette semaine, la télévision interactive, et le guidage des automobiles.

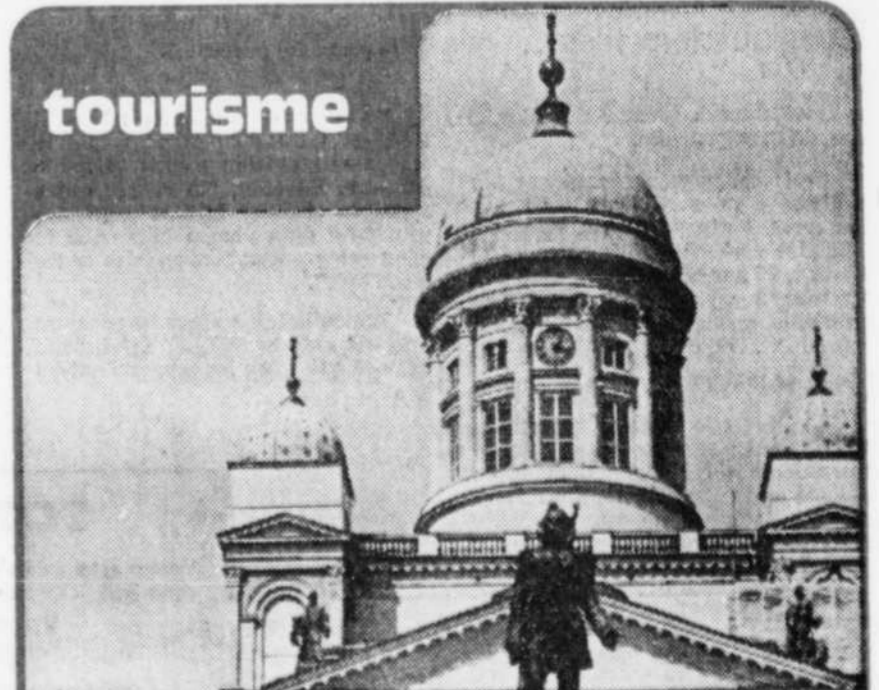
page B-4

météo

Ensoleillé aujourd'hui avec un maximum de 20 à Québec et de 16 à l'est. Demain, ennuagement à Québec à l'est, puis des averses.

détails à la page C-1

tourisme



La cathédrale luthérienne d'Helsinki est l'un des sites que Jacques Drapeau a visités en Finlande, cette terre du nord qu'il nous fait découvrir. cahier C

annonces classées
G-1 à G-20, H-1 à H-6
Arts et lettres E-1 à E-14
Bandes dessinées D-6
Bridge H-5
Carrières et professions F-5 à F-11
Consommation
Dans le sens du poil A-12
Décès H-11
Echecs H-6
Economie-finances D-8 à D-11
Feuilleton H-4
Habitat B-6 à B-11
Horoscope H-3, H-6
La bonne chère F-2, F-3
Mot mystère H-1
Mots croisés H-2, H-6
Où aller à Québec E-10, E-11
Pages documentaires B-1 à B-3
Patron G-4, H-3
Philatélie A-13
Sciences B-4
Sport D-1 à D-7
Télévision E-19
Tourisme C-1 à C-10

L'économie obligatoire au secondaire en '79

par Gilles OUELLET
envoyé spécial du Soleil

PORT-CARTIER — L'économie de viendra une matière obligatoire, probablement à partir de septembre 1979,

pour tous les étudiants du niveau secondaire V au Québec.

Cette mesure concrète figurera parmi une centaine d'autres dans l'énoncé de politique et le plan d'action

que le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, compte rendre publics d'ici un mois; ces mesures sont arrêtées à partir des consultations faites sur le livre vert de l'Éducation publié l'an dernier.

M. Morin a fait cette révélation hier soir, à Port-Cartier, où il présidait à l'inauguration d'un complexe éducatif et sportif de \$11 millions, le centre l'Abri.

Le ministre a précisé que la mise en application de cette décision s'effectuera en fonction de la disponibilité des enseignants; selon lui, il faudra au bas mot 250 nouveaux enseignants pour dispenser ces cours d'économie que M. Morin voudrait voir inscrits au programme "idéalement en septembre 1979".

S'adressant à quelque 200 commissaires, administrateurs scolaires et parents, M. Morin a aussi révélé que le cours professionnel au secondaire durera six ans au lieu de cinq comme c'est présentement le cas.

Cette décision, susceptible d'entrer en vigueur en 1980 ou 1981, sera prise pour donner une chance aux étudiants de prolonger davantage leur formation générale, a affirmé M. Morin.

Le plan d'action prévoit aussi un meilleur encadrement des élèves dans les écoles polyvalentes, de même qu'une révision du programme de français.

Tout en refusant d'entrer dans les détails ou d'expliquer davantage les mesures, M. Morin a confié que le plan d'action proposera des choses concrètes aux parents.

D'autre part, d'ici deux à trois semaines, M. Morin a publiera un

énoncé de politique sur les CEGEP comprenant également une bonne centaine de mesures; le ministre, qui a refusé de fournir des précisions, s'est borné à dire qu'il désirait que ces institutions collégiales répondent davantage aux réalités du Québec d'aujourd'hui.

C'est en s'émerveillant devant l'édifice inauguré, hier soir, que le ministre s'est mis à divulguer certaines de ses intentions, plaçant en faveur de l'effort pour la qualité de l'enseignement et de l'éducation maintenant que s'achève la phase des efforts consacrés au béton pour la construction d'écoles.

Autodétermination: les libéraux contre la formule de Fabien Roy

par Gilles LESAGE

Désireux que le débat sur l'avenir du Québec se fasse en pleine "transparence", les députés libéraux à l'Assemblée nationale s'opposent fermement au projet de loi présenté par M. Fabien Roy et "reconnaissant le droit à la libre disposition du peuple québécois".

C'est ce qu'a fait savoir, hier, le chef du Parti libéral du Québec (PLQ) au terme d'un caucus de deux jours, au cours duquel les députés ont confirmé la ligne dure qu'ils adopteront désormais à l'Assemblée nationale.

M. Claude Ryan a expliqué que le débat qui s'engage concernant le référendum doit se faire sans artifice, tromperie ou dupes, et qu'il appartient à la population, par la voie démocratique, de faire son choix clair et net entre deux options. Il ajoute que le projet de loi présenté par le député de Beauce-Sud et qui sera étudié d'ici la fin de l'année par l'Assemblée comporte "beaucoup d'éléments historiques et juridiques complètement faux", notamment en ne tenant pas compte de la constitution et des lois générales du pays.

"C'est une tentative déguisée pour faire avancer le Québec dans une voie qu'il n'a pas choisie, du moins pas encore. M. Fabien Roy devra préciser ses intentions, indique M. Ryan, et s'il

reste membre du comité pré-référendaire pro-fédéraliste, il faudra prendre ses interventions avec un grain de sel".

Le chef libéral souligne que la polarisation qui se fait obliger chaque Québécois à se brancher et qu'il n'y aura pas dix options, mais deux seulement, et qu'il ne faut pas mêler les cartes par des sophismes, des calculs électoraux et des entourloupettes.

En réponse à des questions, M. Ryan a précisé que son parti reconnaît le droit des Québécois à disposer d'eux-mêmes, mais que le projet de loi 194 de M. Roy est formulé de façon ambiguë et apte à confondre les esprits, notamment en laissant entendre que le Québec est en situation de "colonialisme". Le libre droit, dit-il, doit s'exercer dans le respect des règles actuelles du jeu. Il ajoute que la meilleure façon de vérifier le sentiment du peuple québécois, ce sera par le référendum.

Sur ce plan, le Parti libéral entend forcer le gouvernement à faire preuve de transparence, de franchise et de limpidité dans ses projets, tout en menant une campagne positive en faveur du lien fédéral canadien, de concert avec tous ceux qui partagent cette option. Les libéraux veulent notamment répondre aux "faussetés" véhiculées par le Parti québécois sur le fédéralisme canadien et ses déficien-

ces, souvent en utilisant les fonds publics pour sa propagande. "Le régime fédéral n'est pas parfait, il a ses déficiences, mais il faut les mettre en perspective, dans le débat qui débute", dit M. Ryan.

Le chef libéral a par ailleurs dénoncé "la tendance du gouvernement à imposer sa propagande en se servant des fonds publics à l'appui de thèses qui n'ont pas reçu l'appui populaire. Il mentionne notamment la propagande concernant l'opération de solidarité économique (OSE).

C'est dans cette perspective que le mandat a été donné à M. Jean-Paul L'Allier d'examiner les projets de coordination de l'information gouvernementale, qui serait contrôlée par un seul homme. M. Ryan s'est dit inquiet pour "l'intégrité" de l'information officielle, surtout dans la campagne cruciale qui débute.

Le député de Charlevoix a, pour sa part, fait état de l'obligation qui est faite aux municipalités d'installer des panneaux indiquant la participation du gouvernement à des projets municipaux, avant même que les subventions ne soient accordées. "C'est une condition essentielle à leur obtention", explique M. Raymond Mailoux, qui dit qu'il n'a jamais eu recours à un tel procédé. Il fut ministre des Transports dans le gouvernement Bourassa.

Echec de l'union... (Suite de la première page)

spécial, mais l'entente projetée a bloqué sur le troisième chapitre portant sur le financement des municipalités.

Les représentants municipaux s'étaient mis d'accord pour demander au gouvernement, que l'impôt scolaire sur les dépenses inadmissibles, qui rapporte annuellement \$107 millions aux commissions scolaires, soit immédiatement gelé et ensuite réduit jusqu'à néant sur une période de cinq ans, soit de 1980 à 1985. Ces montants feraient partie du champ d'imposition des municipalités.

En retour, les municipalités acceptaient de voir réduire, sur une même période, leur part de la taxe de la vente qui se chiffre actuellement par \$485 millions jusqu'à un minimum de \$85 millions à distribuer entre les municipalités à la fin des cinq ans.

En troisième lieu, la taxe d'affaires serait conservée aux municipalités

moennant certaines modalités.

Mais c'est au chapitre de cette taxe d'affaires et de la surtaxe provinciale sur les entreprises projetée par le gouvernement dans sa réforme que serait survenu le désaccord.

Les "grosses" municipalités prétendent qu'elles doivent recevoir davantage, notamment dans les cas de Montréal, Québec et Laval ainsi que pour le financement des Communautés urbaines de Montréal et de Québec et de la Communauté régionale de l'Ou-taouais.

C'est le maire de Québec, M. Jean Pelletier, par une demande s'élevant à environ \$80 millions pour les grandes villes et les Communautés urbaines, qui a entamé le désaccord.

Le maire Pelletier a été appuyé par les maires Lucien Paiement, de Laval; Yvon Julien, de Boucherville et Francis

Dufour, de Jonquières, qui participaient à la dernière rencontre.

Cette proposition de dernière minute sur des sources de revenus supplémentaires pour les grandes villes a entraîné l'abandon du consensus.

Joint, hier, le président de l'Union des conseils de comté, M. Jean-Marie Moreau, s'est montré déçu de la situation mais il n'a pas voulu commenter davantage, espérant que de nouvelles discussions viendraient à bout de la mésentente.

De son côté, le président sortant de l'Union des municipalités du Québec, M. Philippe Bernier, maire de Drummondville, a appris ce différend par LE SOLEIL puisqu'il n'était pas membre du comité. Il devait consulter ses collègues, représentants de l'Union, avant de commenter. Hier soir, il a été impossible de joindre le maire Jean Pelletier de Québec afin d'obtenir ses commentaires.

Postes: poursuite... (Suite de la première page)

tions étaient inutiles tant et aussi longtemps que le gouvernement ne ferait pas de nouvelle offre.

Le syndicat a déjà rejeté par deux fois les offres patronales pour mettre en vigueur un règlement intérimaire basé sur la dernière offre, tandis que le reste du contrat serait soumis à l'arbitrage obligatoire.

Le président des facteurs canadiens a ajouté que des lignes de piquetage seraient maintenues pendant tout le week-end aux mêmes neuf endroits, dont Québec, qui ont été frappés, jeudi à minuit.

En effet, les 530 facteurs et courriers postaux de la ville de Québec sont revenus sur une décision antérieure et ont dressé des lignes de piquetage en fin de soirée jeudi pour paralyser la livraison du courrier jusqu'à minuit lundi.

Après s'être prononcés en faveur d'une grève générale illimitée, les facteurs québécois sont revenus sur leur décision et ont ainsi accepté de se conformer au mot d'ordre de grèves rotatives lancé par l'exécutif national du syndicat.

L'agent d'affaires de l'Union des facteurs, M. Michel Morasse, a attribué ce changement d'attitude à la première rupture des négociations survenue jeudi soir. Selon lui, les facteurs québécois craignaient qu'on en vienne à une entente de dernière minute sur la base du rapport Wright, qu'ils considéraient incomplet.

De leur côté, les quelque 1,400 postiers, membres de la section locale du Syndicat des postiers du Canada, sont demeurés au travail, hier, dans les bureaux de poste du Québec métropolitain, en dépit de la grève déclenchée par les facteurs.

Des porte-parole des deux syndicats ont confirmé qu'il y avait eu une entente en vertu de laquelle les facteurs se sont engagés à ne pas dresser de lignes de piquetage devant les accès réservés à leurs confrères syndiqués qui préparent également la grève, ne les privant pas ainsi de leurs salaires.

Le président de la section de Québec du Syndicat des postiers, M. Paul Lachance, a déclaré que les postiers continueraient de vaquer à leurs occupations habituelles et d'offrir les services à la clientèle.



Le ministre des Postes Gilles Lamontagne.

Trois ouvriers tués... (Suite de la première page)

ans, de Montréal, et Jean-Claude Roy, 30 ans, de Bromptonville.

Trois compagnons de travail des victimes s'en sont tirés avec des blessures. Fortunat Doucet, 47 ans, a subi des contusions à la tête, Régis Bérubé, 25 ans, s'en est tiré avec une fracture à un coude tandis qu'un troisième employé non identifié est dans un état de choc.

Vives réactions

La Fédération des travailleurs du Québec, qui représente des milliers de travailleurs sur les chantiers de la Société de la Bale James, a vivement réagi à l'annonce de cette tragédie. Selon la FTQ, cet accident est le résultat "d'une négligence incroyable".

"Normalement, après le dynamitage, on doit procéder au noyage des bâtons de dynamite qui n'ont pas explosé. Ce n'a certainement pas été fait jeudi soir et la compagnie Desourdy, à l'emploi de laquelle étaient les six travailleurs tués ou blessés, aura à répondre de ces graves négligences", lit-on dans un communiqué de la FTQ.

Le même communiqué ajoute qu'il s'en est fallu de peu pour que la tragédie se transforme en un véritable désastre. En effet, "la charge qui a sauté au chantier LG2 se trouvait à proximité d'un champ miné que le contre-coup aurait bien pu faire sauter à son tour".

Toutefois, le directeur des relations publiques de la SBJ, M. Lefebvre, a déclaré que selon les rapports qui lui

sont parvenus, tout a été fait pour éviter l'accident. Il a expliqué que la dynamite a été trouvée tard jeudi et que les travaux d'excavation ont immédiatement cessé pour que des spécialistes en désamorçage puissent nettoyer l'endroit à la clarté du jour.

On ne sait pas encore ce qui a juste déclenché l'explosion fatale. C'est ce que les enquêteurs cherchent à déterminer.

Prenez 3 jours de GRANDES VILLES

Québec et Montréal. La Capitale et la Métropole. Deux grandes villes qui se ressemblent.

Deux cités si différentes. Prenez trois jours d'automne pour les découvrir.



QUÉBEC: En 3 jours de Québec, vous revivrez l'histoire de tout un pays à l'intérieur du Vieux Québec, la plus vieille ville fortifiée

d'Amérique du Nord. En calèche ou à pied, vous croiserez les grands noms des 17e et 18e siècles, leurs monuments, leurs maisons, leurs réalisations. Sur les fameuses plaines d'Abraham — le plus célèbre d'une bonne dizaine de parcs verdoyants — vous vous joindrez aux pique-niqueurs qui ont pris la relève des fusiliers de Montcalm et des soldats de Wolfe. Même si les restaurants sont nombreux, la réputation de chacun est unique: plats d'ici, cuisine française et spécialités des Vieux pays dominent les menus. Hors des murs, une ville moderne continue de grandir et d'ajouter aux attraits de la Vieille Capitale.

MONTREAL: En prenant 3 jours de Métropole, peut-être n'aurez-vous pas le temps de lire toutes les pages d'histoire inscrites sur les murs du Vieux Montréal; de parcourir tous les coins et recoins du Montréal souterrain — avec ses multiples boutiques au carrefour de 30 stations de métro; d'assister à plus d'une centaine de manifestations artistiques chaque nuit; d'applaudir à la fois les Canadiens, les Expos et les Alouettes!!!

...Et pourtant, vous aurez le temps de faire un petit tour du monde entier en mangeant grec ou vietnamien, en bouquinant russe ou hébreu, en parlant italien, indien ou mexicain, en dansant un flamenco, en sirotant un expresso!



Renseignements touristiques: Québec (418): Ministère du Tourisme 643-2280 • Communauté urbaine de la Ville de Québec 692-2471 • Montréal (514): Ministère du Tourisme 873-2015 • Service des relations publiques de la Ville de Montréal 872-3561 ou 872-6010.

Prenez l'tour du Québec

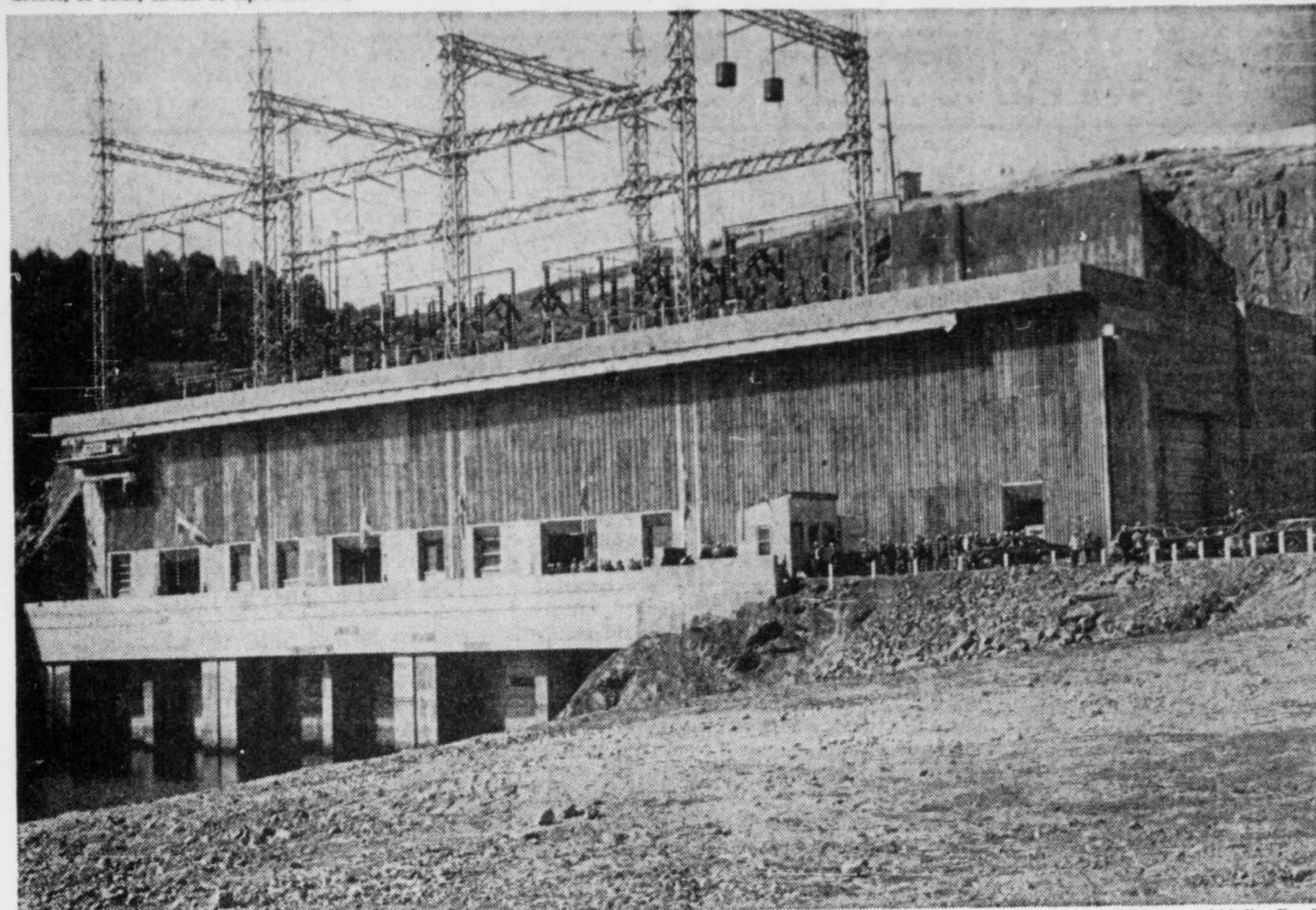
Tourisme Québec

CORRECTION

Veuillez noter qu'il s'est glissé une erreur dans notre annonce parue jeudi, 21 septembre, en page C-13 de ce journal.

Vous auriez dû lire:
25% DE RABAIS
COUTELLERIE EN ARGENT PLAQUE
(et non massif tel qu'annoncé)

BIRKS
JOAILLIERS



Collaboration spéciale Hans Kemnik

La "petite" centrale d'Outardes 2 se classe quand même au 10e rang des 50 centrales québécoises.

L'inauguration d'Outardes 2 marque les 20 ans de la Manic



Collaboration spéciale Hans Kemnik

Une visite de la centrale a suivi le discours d'inauguration.

par Gilles OUELLET
envoyé spécial du Soleil

BAIE-COMEAU — Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a présidé hier à l'inauguration de la centrale hydro-électrique d'Outardes 2, près de Baie-Comeau, marquant par la même occasion les 20 ans du complexe Manic-Outardes, "un objet de fierté nationale".

Cette centrale d'une capacité de 454 mégawatts est la septième et la plus petite de tout ce vaste ensemble construit au coût de près de \$2 milliards. Quelque 25.000 personnes ont travaillé à la réalisation de ce projet qui produit aujourd'hui 5.516,810 kw d'électricité.

La cérémonie qui a eu lieu hier en présence de quelque 200 personnes fut plutôt modeste, dépouillée de faste, et appelait quelque peu à la nostalgie.

Ainsi, le premier ministre a rappelé que 1978 était le quinzième anniversaire de la nationalisation de l'électricité; puis, M. Lévesque a noté la mort de M. Daniel Johnson survenue sur ce complexe il y a dix ans, presque jour pour jour, soit la veille de l'inauguration de Manic 5.

Le chef du gouvernement a rappelé les principaux objectifs de la nationalisation de l'électricité, "première étape d'une reconquête économique".

Pour sa part, le ministre délégué à l'Énergie, M. Guy Joron, a parlé de la réalisation du complexe Manic-Outardes comme étant "une preuve, un symbole de notre capacité collective". Le ministre, tout comme le premier ministre, a souligné que ce travail s'est fait en français, avec une gestion efficace, et des travailleurs fiers.

M. Joron a réaffirmé l'intention

du gouvernement du Québec de privilégier l'aménagement du potentiel hydro-électrique, déclinant les principales étapes d'ici la fin du siècle.

De son côté, le président de l'Hydro-Québec, M. Robert-A. Boyd, a déclaré que Manic-Outardes se taillait une place dans l'histoire du Québec comme réalisation technique et comme catalyseur du développement de la Côte-Nord.

Après avoir décrit Outardes 2, une petite centrale qui se place tout de même au 10e rang des 50 centrales québécoises, M. Boyd a révélé qu'il s'agissait là du premier projet où l'Hydro a intégré le réaménagement des lieux dans ses prévisions de coût. Un budget de \$1,5 million a été prévu à cette fin; ainsi, un plan général de remise en état a été préparé, permettant de protéger certains boisés en cours de construction et de récupérer de la tourbe et du sol provenant des travaux de décapage.

Outre l'heure consacrée aux discours et à la projection d'un film retraçant l'histoire du complexe, l'horaire de cette inauguration comprenait une visite des lieux, à environ 15 milles de Baie-Comeau, et une réception réussie mais simple.

Le premier ministre a dévoilé une plaque qui rend "hommage aux Québécois qui ont oeuvré sur les chantiers du complexe Manic-Outardes de 1958 à 1978".

Une quinzaine d'employés représentant tous les corps de métiers ont pris part à la réception qui a eu lieu à la centrale même.

Pour les quelques centaines de travailleurs qui restent sur ce chantier, c'est la fin des travaux qui approche; l'Hydro prévoit que tout sera terminé vers la fin de l'automne.

Une nouvelle centrale près de Manic 5

par Gilles OUELLET
envoyé spécial du Soleil

BAIE-COMEAU — L'Hydro-Québec entreprendra en 1980 la construction d'une nouvelle centrale d'une capacité de 1.000 mégawatts à proximité de Manic 5, sur la Côte-Nord; ce projet, qui devrait être complété en 1985, coûtera \$750 millions selon des prévisions qui tiennent compte de l'inflation.

Quelque 400 travailleurs seront embauchés en 1980 pour la réalisation de ce projet qui s'ajoutera au gigantesque complexe Manic-Outardes, l'un des plus grands au monde. Le nombre de travailleurs augmentera graduellement pour atteindre les 900 vers 1984. L'énergie produite par une centrale de cette taille pourrait alimenter au moins 500.000 foyers.

C'est le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, qui a annoncé cette nouvelle, hier, lors de l'inauguration de la centrale Outardes 2. Ces barrages devaient être les derniers de ce vaste ensemble érigé sur les rivières Manicouagan et Outardes depuis 20 ans.

L'addition de puissance à Manic 5, la centrale majeure, constituera en fait du suréquipement. La puissance ainsi produite à compter de 1985 servira lors des moments de pointe, soit quand presque tout le monde se met à utiliser une grande quantité d'électricité en même temps.

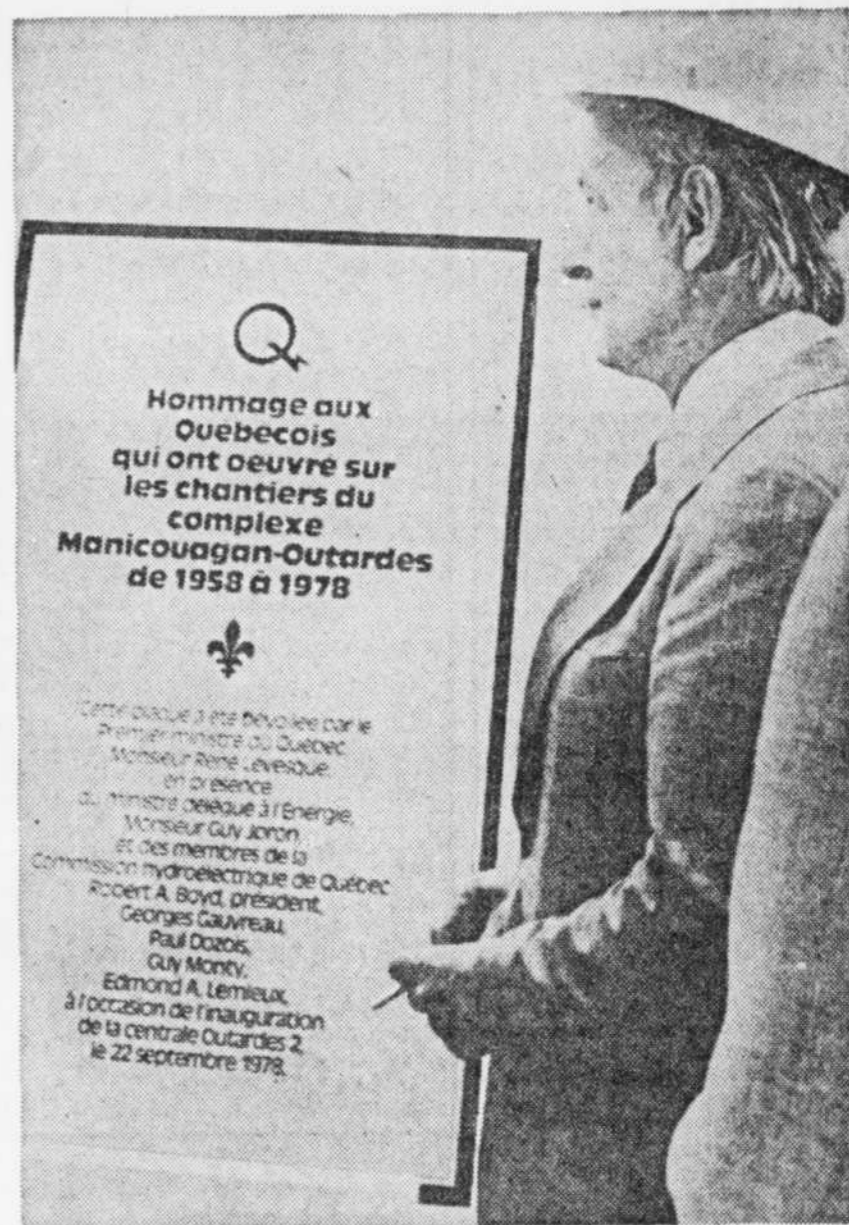
Ce projet était déjà dans l'air depuis quelques années; il était souhaité dans la région où l'on se demandait

ce qui arriverait avec la fin des grands travaux de construction. Dans ce sens, la décision révélée hier constitue "une annonce-surprise" pour reprendre l'expression de M. Lévesque.

L'idée d'une telle centrale pour obtenir une puissance additionnelle de pointe à Manic 5 germe depuis longtemps dans la tête des dirigeants de l'Hydro-Québec. En juillet 76, LE SOLEIL révélait l'existence d'études à l'Hydro à ce sujet. Il était alors question d'une centrale avec quatre nouvelles turbines, ce qu'a confirmé hier le président de l'Hydro, M. Robert-A. Boyd.

Cette annonce ne modifie en rien les projets que caresse l'Hydro-Québec de harnacher dans quelques années des rivières de la Moyenne et Basse Côte-Nord où des études se poursuivent. Interrogé par LE SOLEIL, M. Boyd a précisé que les études en marche progressaient bien et que l'addition annoncée à Manic 5 n'influencera pas l'Hydro face au développement sur d'autres rivières.

Par ailleurs, M. Lévesque a confié qu'il n'y avait rien de nouveau dans le contentieux entre Québec et Terre-Neuve au sujet des rivières de la Côte-Nord qui prennent leur source au Labrador; on sait qu'advenant la construction de barrages sur des rivières de la région, des parties du Labrador seraient inondées. Des pourparlers ont été entamés en vue d'une entente à ce sujet, mais rien de concret n'est à signaler.



Collaboration spéciale Hans Kemnik

Le premier ministre Lévesque a dévoilé la plaque rendant hommage aux Québécois qui ont travaillé pendant 20 ans sur le complexe Manic-Outardes.

La publicité suggère, à vous de choisir...

1re, 2e HYPOTHEQUE
taux bancaires,
service 48 heures.
DUCHESNE & ASSOCIES
529-0951

COURS DE FLEURISTE
Session spéciale donnée à Québec en collaboration avec L'ATELIER DE MONTREAL
9334, Lajeunesse, Montreal, H3R 2C6
Renseignements: (514)388-6957
(sans message ni absent)
Permis numéro 749316. Culture personnelle, ministère de l'Éducation.

LE CLARIDGE BUREAUX A LOUER
Minimum 350 p.c. — \$240 mois
Maximum 4.000 p.c. — \$2840 mois
SERVICES COMPRIS
687-3231 - 683-3041

SAVIEZ-VOUS QUE...
Le Docteur Baignoire peut refaire l'émail de votre baignoire à domicile, sans la retirer de son emplacement? Choix de couleurs, si désiré. Pour renseignements: 628-3823



Paul Bernard D.D.
Le denturologiste
845 ouest, boul. St-Cyrille
Local 204
Québec, G1S 1T5
"COIN BELVEDERE" 687-3016

VOTRE ENFANT MOUILLE SON LIT?

Débarassez-le à jamais de ce problème! L'incontestable succès de notre méthode vous assure que dans une période approximative de 30 jours, vous pouvez obtenir le bonheur de votre enfant ainsi que la satisfaction d'un lit sec. Agissez dès maintenant, votre enfant vous en remerciera plus tard!

Pour plus d'informations:

Système de prévention "Urinex"

La seule méthode sûre, rapide et efficace.

524-4792 Service téléphonique de 24 heures

BOULEVARD STE-ANNE
Denturologistes
M. E. BOILY et D. MARTEL, D.D.
RÉPARATION ET FABRICATION DE DENTIERS
Acceptons bien-être social et assurances. Ouvert de 8 à 5 hres, le soir de 6h30 à 9h, sauf le vendredi.
2122, Boul. Ste-Anne (face à China Garden), St-Pascal, Québec
667-5459

mise au point de système de chauffage?

GUILLLOT
EXPERTS EN PLOMBERIE-CHAUFFAGE-ÉLECTRICITÉ
661-9211

POMPES
VENTE - RÉPARATION
RESIDENTIEL - COMMERCIAL
POMPES INDUSTRIELLES
STE-FOY
1830 O., BOUL. HAMEL, STE-FOY
872-5622

11 3/4%
C'est bien! C'est ce que nous avons payé cette année à nos membres mais nous offrons plus que ça:
diversité
1) Des placements sûrs, stables, flexibles
2) Des régimes enregistrés (REER/REEL)
3) Des dépôts à termes garantis
4) Un service de prêts hypothécaires
... PLUS DE 7000 MEMBRES ET UN ACTIF EXCÉDANT \$28.000.000
* Ce rendement n'est en aucune façon un engagement pour le futur et s'applique aux parts sociales de la Caisse, dont l'achat comporte des frais d'acquisition.
CAISSE D'ÉPARGNE ET D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE QUÉBEC
229 est, boul. Charest 529-3353
Une institution entièrement québécoise.

éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:
Jacques-G. Francoeur
Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:
Claude BeauchampPrésident et directeur général:
Paul-A. Audet
Directeur de l'information:
Claude MassonVice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin
Directeur de l'édition:
Marcel Pépín

La tentation du coup de force

Malgré toutes les embûches qui se dressent sur sa route, le gouvernement Trudeau n'a pas renoncé à débloquent la réforme constitutionnelle qui piétine depuis cinquante ans.

La dernière lettre du premier ministre fédéral à ses homologues provinciaux contient même la menace à peine voilée d'une action unilatérale du parlement fédéral, si les provinces continuent à boudier le plan de réforme contenu dans le document "Le temps d'agir" et le projet de loi C-60.

M. Trudeau maintient en effet que le parlement est parfaitement en droit de modifier la constitution canadienne dans les matières de juridiction fédérale et il soumet que le Sénat est précisément une matière qui échappe à la compétence des provinces. S'il ne réussit pas à obtenir l'appui des dirigeants provinciaux, le gouvernement libéral d'Ottawa compte aller quand même de l'avant avec sa réforme. "La question n'est pas de savoir si une entente est souhaitable (entre Ottawa et les provinces), elle l'est. Il s'agit plutôt de déterminer si, faute du consentement unanime des provinces, nous serons réduits à l'impuissance — comme dans le cas des huit tentatives faites par six premiers ministres du Canada, à partir de 1927 en vue de parvenir à des ententes importantes et de grande portée", écrit-il aux premiers ministres.

Néanmoins, M. Trudeau accepte de soumettre à la Cour suprême la question de la juridiction fédérale sur le Sénat, afin de clarifier dès le départ le problème soulevé par certains sénateurs et l'opposition conservatrice aux Communes, qui mettent en doute le pouvoir fédéral sur cette question.

L'élection d'un nouveau gouvernement conservateur en Nouvelle-Ecosse, à la suite du changement de gouvernement au Manitoba et de possibles changements en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick, complique davantage la situation. Ces nouveaux premiers ministres ont tout le loisir de remettre en question les politiques de leurs prédécesseurs et surtout de réclamer un peu plus de temps pour examiner la situation, ce qui risque de retarder encore la mise en route de la réforme.

Mais le pire adversaire du premier ministre, ce n'est pas tant la tiédeur des provinces que l'apathie de la population. Alors qu'il croyait saisir tout le pays d'un sentiment d'urgence, avant la tenue du référendum québécois, M. Trudeau n'a réussi jusqu'ici qu'à cristalliser les oppositions, sans pour autant créer un courant d'appui populaire à sa démarche.

Même s'il possède la majorité parlementaire

qui lui permettrait, en dernière heure, de forcer l'adoption d'une réforme qui donnerait aux Québécois l'impression qu'un début de redressement est en train de s'effectuer à Ottawa, il est douteux que cela suffise à ranimer la ferveur fédéraliste chez les Québécois, au moment précis où le Parti libéral provincial lui-même privilégie une réforme globale plutôt que partielle, qui aborderait tout de suite le partage des pouvoirs.

En plus de devoir secouer l'apathie du public, M. Trudeau doit maintenant vaincre les réticences partisans de toutes les provinces, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, où des gouvernements conservateurs, créditiste ou néo-démocrate n'ont aucune envie de lui faciliter les choses à la veille d'une élection, tandis qu'au Québec l'opposition déclarée du gouvernement Lévesque à tout réaménagement qui ne tient pas compte de l'option péquiste rend l'appui de la province complètement illusoire.

Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement se bute aussi aux objections de plusieurs experts qui défilent devant le comité mixte sur la constitution et qui s'objectent les uns après les autres à la démarche envisagée par les juristes libéraux, le dernier à témoigner, M. Léon Dion, ayant même carrément souhaité la mise au rancart de la réforme, faute de consensus.

M. Trudeau a maintenant le choix d'aller chercher directement auprès du peuple un mandat général pour amorcer la réforme proposée, avec ou sans l'appui des provinces, ou de tenter un coup de force en utilisant en dernier recours le poids de sa majorité de députés. Politiquement, il doit fournir toutes les preuves de sa bonne volonté à vouloir s'entendre d'abord avec les provinces, pour justifier un éventuel geste unilatéral, mais dans la pratique il faut tout de suite s'interroger sur la pertinence d'une réforme imposée plutôt que consentie, les effets sur la bonne marche du pays risquant d'être plus négatifs que positifs.

C'est ce dilemme que doit résoudre le premier ministre au moment où il s'apprête à convoquer les chambres pour la dernière session de son mandat de cinq ans. Si son gouvernement jouissait d'une crédibilité à toute épreuve auprès de la population, on serait tenté de l'encourager à forcer le déblocage de la réforme. Mais tel n'est pas le cas. L'équipe libérale donne tous les signes d'une profonde fatigue politique et intellectuelle. Le moment n'est guère propice aux grandes bousculades constitutionnelles, par-dessus la tête du seul gouvernement qui peut prétendre représenter collectivement les francophones.

Marcel PÉPIN

Maintenir l'équilibre

Le premier ministre du Québec a confirmé cette semaine que les offres salariales du gouvernement aux 250.000 employés des secteurs public et parapublic seront connues dans deux à trois semaines, ce qui coïnciderait avec l'ouverture des débats parlementaires.

Il a ajouté cependant un élément nouveau dans le cheminement des négociations entre l'Etat et ses employés en précisant que la politique de rémunération de son gouvernement serait clairement expliquée non seulement aux syndiqués mais aussi à toute la population par l'intermédiaire des réseaux de télévision.

Cette opération à grand déploiement qui serait orchestrée par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, constitue, sans trop en avoir l'air, un virage important dans la manière de négocier des conventions collectives de travail.

"The medium is the message", statuait Marshall McLuhan, et, dans le cas qui nous occupe ici, la puissance du médium choisi par l'Etat, la télévision, a toutes les chances de faire pencher l'opinion publique du côté du gouvernement, en mettant en veilleuse les revendications syndicales qui seraient trop onéreuses à publier de la même manière, pour le Front commun.

En cours de négociation, le gouvernement précédent avait acheté du temps d'antenne sur le réseau TVA, alors que le ministre Oswald Parent avait expliqué la position patronale à la population. Cette fois, l'utilisation du puissant médium audiovisuel se systématisait avec la télédiffusion des délibérations de l'Assemblée nationale. La cote d'écoute dont disposera le gouvernement sera très grande au début des débats, vu qu'il s'agit de la première rentrée de la télévision en Chambre.

Il ne fait pas de doute que les offres du gouvernement feront l'objet de discussions élaborées et de nombreuses questions de la part de l'opposition. La position patronale sera alors largement diffusée. Il serait discutable, qu'en plus de cette tribune, privilégiée par les circonstances, le ministre des Finances achète du temps d'antenne sur les autres réseaux pour expliquer encore une fois ses offres, comme semblait le laisser entendre le premier ministre.

Le président de la CEQ s'objecte à la présentation publique des offres et réclame qu'elles soient transmises aux négociateurs syndicaux avant d'être communiquées à la population. Le gouvernement devrait se rendre facilement à ce désir légitime. Quant aux médias, ils auront la tâche délicate de rétablir un tant soit peu l'équilibre dans la diffusion des opinions syndicales face à la nouvelle force de projection gouvernementale.

Dans cette toute nouvelle manière de négocier les conditions de travail des employés de l'Etat, la modération s'impose de la part du gouvernement, à cause de l'ampleur des moyens de communications à sa disposition.

Monique PAYEUR



SI LAMONTAGNE NE VIENT PAS À TOI, VA À LAMONTAGNE.



richard daignault

la démocratie au québec

De nouveaux interlocuteurs: Ryan et Clark

Le principe canadien exerce toujours son magnétisme, tel un aimant.

L'inflexible fédéraliste Pierre Trudeau remue tout ce qu'il peut pour faire voir combien il est au fond sensible à l'autonomie des provinces.

Le chef souverainiste du Québec, René Lévesque, fait tout en son pouvoir pour faire comprendre à la population que l'indépendance politique du Québec est soudée à l'association économique avec le Canada.

Les deux antagonistes se sentent obligés pour ainsi dire de s'incliner l'un vers l'autre, attirés qu'ils sont par la masse des électeurs qui se situent entre les deux antipodes.

Autant Lévesque est politiquement bien assis, autant Trudeau fait figure d'homme seul, isolé, flottant politiquement au-dessus d'un grand vide, tenu en place en somme par le consensus canadien qui, bien qu'attaqué de toutes parts, demeure le seul principe qui tient le pays — pour le moment tout au moins.

Au lieu de tenter de faire bouger le muscle politique canadien, en lançant un appel au peuple le printemps dernier, Trudeau a choisi, en matière constitutionnelle, le papier, le juridisme, les mots.

On dit couramment, dans les

milieux politiques à Québec, que la stratégie du gouvernement d'Ottawa vise uniquement à embêter les péquistes en les forçant à retarder le référendum sur l'option constitutionnelle.

Il semble pourtant que le gouvernement fédéral cherche plutôt du temps pour se rebâtir une opinion dans le Canada anglais.

Un leader fédéral canadien-français qui n'a pas dans le pays un appui substantiel de la majorité anglophone ne survit pas longtemps.

L'électorat québécois est fidèle mais lorsque les électeurs anglophones cherchent un nouvel interlocuteur, le sentiment québécois peut changer du jour au lendemain.

Ce fut l'expérience de l'équipe libérale, dirigée par Louis St-Laurent en 1957, qui fut rejetée massivement par les anglophones.

Le gouvernement Trudeau est en difficulté sur plusieurs fronts à la fois. L'opposition conservatrice, dirigée par Joe Clark, durcit constamment ses positions contre Trudeau. L'amorce d'une vague conservatrice est visible.

Sur le plan constitutionnel, la position conservatrice est plus alignée sur le sentiment des premiers ministres provinciaux, sur la nécessité d'associer les provinces à toutes les réformes qui touchent à

la constitution canadienne, mêmes celles qui, selon Trudeau, ne relèvent exclusivement que du pouvoir fédéral.

Le chef du gouvernement a voulu se montrer plus conciliant avec les provinces dans sa lettre du 13 septembre aux premiers ministres. Mais il ne peut s'empêcher de pousser à l'extrême degré de la logique fédérale le droit du parlement canadien d'amender unilatéralement certaines sections de la constitution.

Vers la fin de sa lettre, il ne peut s'empêcher de foncer sur les provinces.

Après avoir admis, mais à rebours, que le gouvernement fédéral avait probablement envahi certaines juridictions des provinces, Trudeau montre les dents:

"Cependant, s'il y a eu des ingérences fédérales dans la sphère de compétence des provinces, aucune, je crois, n'a été aussi directe et radicale que l'ingérence provinciale qui semble ressortir du deuxième communiqué de Regina".

Quel curieux assemblage de mots. Il est difficile de comprendre comment d'abord, un communiqué puisse constituer une ingérence directe et radicale et ensuite, comment un geste aussi "radical" puisse en même temps être un semblant de geste.

Une telle agressivité du langage ne manque pas de laisser soupçonner une profonde insécurité.

Ce sont des paroles et des attitudes du genre qui donnent à Trudeau l'image qui fait à la fois sa force et sa faiblesse, l'homme qui ne bouge pas de sa position mais aussi l'homme qui ne peut rejoindre son opposant pour engager un véritable dialogue.

Lévesque, lui, risque peut-être de se voir figé dans sa propre stratégie, mais pour des raisons assez différentes. C'est que Lévesque ne peut secouer les contraintes que lui imposent à la fois son parti et la promesse formelle de tenir son référendum. L'astuce était bonne pour obtenir le pouvoir. Il va falloir un jour remplir l'autre partie du contrat.

Claude Ryan, le nouveau chef libéral, ne manque pas de perspicacité et promet de durcir considérablement ses positions vis-à-vis du gouvernement québécois.

On peut imaginer qu'il veut gêner Lévesque dans une position applaudie par les péquistes mais rejetée par la majorité des électeurs.

Ils ne sont pas rares ceux qui déjà voient se dessiner au-dessus de la collision Trudeau-Lévesque les bras tendus l'un vers l'autre de Clark et de Ryan.

billet

Le transport aérien au Québec

A moins de laisser s'échapper à l'extérieur du Québec tous les centres de décision en matière d'aviation, y compris sur les matières qui concernent nos propres lignes intérieures, il ne fait pas de doute que le gouvernement québécois sera contraint un jour ou l'autre d'intervenir directement ou indirectement, dans le domaine de l'aviation civile commerciale.

Le gouvernement du Québec n'est manifestement pas préparé à cette éventualité. Il a visiblement été pris de court par la décision de la compagnie Nordair de se mettre en vente.

Québec, de concert avec le gouvernement ontarien et plusieurs compagnies aériennes, s'oppose à l'achat de Nordair par Air Canada. Tous ces groupes ont fait appel, auprès du Conseil des ministres fédéral, de la décision de la Commission canadienne des transports d'autoriser la transaction entre Nordair et Air Canada.

Les raisons pour s'opposer ne manquent pas. À l'inverse, les solutions concrètes de rechange sont inexistantes.

Le ministre d'Etat au développement économique, M. Bernard Landry, s'expliquant cette semaine, à l'émission Télémag, a écarté toute action précipitée. Avec raison, bien sûr. Mais il est surprenant que le gouvernement du Québec n'ait pas encore de politique arrêtée dans un secteur de pointe comme l'aviation civile, secteur qui fait pourtant l'objet de débats politiques depuis au moins dix ans au Québec, soit depuis que le gouvernement central a imposé ses vues pour la construction de Mirabel.

Sauf aux Etats-Unis, la nation la plus riche du monde où il s'effectue à l'intérieur des seules frontières américaines, presque autant de vols que dans tout le reste du monde réuni, il n'existe pas de pays sans lignes aériennes subventionnées.

Au Canada même, Air Canada est une société de la Couronne et la plupart des transporteurs régionaux sont liés financièrement à des gouvernements provinciaux. Seul le Québec fait exception.

Du moment où, socialement, il devient souhaitable de couvrir tous les coins du territoire québécois, même ceux où il n'y a aucune justification économique de le faire, l'intervention étatique devient inévitable.

C'est ainsi qu'il n'y a probablement pas un seul pays au monde, y compris cette fois les Etats-Unis, qui ne subventionne pas le transport par rail. Le rail est considéré comme faisant partie de l'infrastructure nécessaire au bon fonctionnement d'une société moderne.

Le Québec est extrêmement mal pourvu en voies ferrées. L'importance de l'avion s'accroît d'autant.

Le transport aérien, en réalité, s'avère déjà fortement subventionné puisque toute l'infrastructure aéroportuaire relève des fonds publics. Mais le développement d'une flotte massive d'avions exige des capitaux considérables que ne peut générer ni attirer une entreprise moyenne comme Nordair ou Québecair. C'est au niveau du financement donc, et non de la gestion, que se situent les besoins de l'aviation commerciale au Québec.

L'intervention gouvernementale, une fois que l'on saura ce qu'on veut comme réseaux aériens, peut prendre la forme d'une prise de participation minoritaire ou d'un financement obligataire. La nationalisation et la centralisation bureaucratique sont des voies à éviter.

Claude BEAUCHAMP

Ryan va chercher L'Allier et Yves Morin

par Gilles LESAGE

M. Jean-Paul L'Allier, ex-ministre dans le cabinet Bourassa, et le Dr Yves Morin, doyen de la faculté de Médecine de l'université Laval, sont au nombre des personnes à qui le chef du Parti libéral du Québec (PLQ) vient de confier d'importants mandats.

Le premier présidera la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation, tandis que le second dirigera la commission des Affaires sociales, a fait savoir hier M. Claude Ryan, au terme d'un caucus de deux jours avec les députés de son parti.

Pour M. L'Allier, il s'agit en quelque sorte d'une réintégration en douceur du PLQ, dont il s'était tenu à l'écart depuis la défaite de novembre 1976. Son nom avait circulé comme candidat au leadership libéral, mais l'ex-ministre des Communications et des Affaires culturelles n'a participé en aucune façon à la campagne qui a fait élire M. Ryan, préférant se consacrer au bureau de consultants en affaires publiques qu'il a mis sur pied à Québec et à Montréal, avec quelques associés. Sa première étude portera sur "l'intégrité" de l'information gouvernementale.

Quant au Dr Morin, célèbre cardiologue de Québec et professeur à Laval, il s'agit sans erreur de sa première incursion en politique active.

Pour sa part, M. Guy Saint-Pierre, ex-ministre de l'Éducation et de l'Industrie et du Commerce dans le cabinet Bourassa, présidera la commission économique, tandis que Me Harvey Yarosky, avocat criminaliste de Montréal, dirigera la commission des libertés fondamentales.

Les groupes de travail présidés par MM. L'Allier, Morin, Saint-Pierre et Yarosky relèvent de la commission politique, dirigée par Me Raymond Langlois, avocat de Québec.

M. Ryan a d'autre part mis sur pied un comité de stratégie politique dont il assume lui-même la présidence.

Le chef du PLQ a, par ailleurs, confirmé qu'il avait invité M. Roch Bolduc à diriger les services de recherche du parti, mais que le haut fonctionnaire avait décliné l'offre sur-le-champ. Fonctionnaire de carrière hautement respecté à Québec, M. Bolduc fut sous-ministre durant nombre d'années et il est présentement membre de la Commission de la fonction publique. Il a confié au SOLEIL qu'il n'a pas songé à quitter la fonction publique et qu'il n'en est nullement question, quelle que soit l'offre et d'où qu'elle vienne.

M. Ryan a d'autre part confirmé en bonne partie le partage des responsabilités des députés libéraux à l'Assemblée nationale, dont LE SOLEIL a fait état il y a deux semaines.

Le "cabinet-fantôme" est formé de la façon suivante, les dossiers confiés à chacun suivant la mention du nom du député:

- Jean-Noël Lavoie (Laval), leader parlementaire, réforme électorale;

- Gérard-D. Lévesque (Bonaventure): chef de l'Opposition; présidence du conseil, constitution, affaires intergouvernementales;

- André Raynaud (Outremont): finances et comptes publics, conjoncture économique et fiscalité;

- Victor C. Goldbloom (d'Arcy McGee): affaires culturelles, protection de l'environnement;

- Michel Gratton (Gatineau): affaires municipales, capitale fédérale;

- Thérèse Lavoie-Roux (L'Acadie): affaires sociales, personnes âgées, statut de la femme;

- Julien Giasson (Montmagny-L'Islet): agriculture, terres et forêts, zonage agricole;

- Harry Blank (Saint-Louis): communications;

- Noël Saint-Germain (Jacques-Cartier): consommateurs, coopératives et institutions financières;

- Raymond Garneau (Jean-Talon): éducation, décentralisation administrative;

- Michel Pagé (Portneuf): fonction publique, travail et main d'œuvre, négociations dans le secteur public, pâtes et papier, construction;

- John Ciaccia (Mont-Royal): immigration, énergie, Indiens et Inuit;

- Reed Scowen (Notre-Dame de Grâce): industrie et commerce, habitation, ferme-ture et départ d'entreprises;

- Fernand Lalonde (Marguerite-Bourgeoys): justice, langue française, révision du code civil;

- Richard Verreault (Shefford): revenu;

- Claude Forget (Saint-Laurent): richesses naturelles, sociétés de la Couronne, transport en commun;

- Yvon Picotte (Berthier): tourisme, chasse et pêche;

- Raymond Mailloux (Charlevoix): transports;

- Georges Vaillancourt (Orford): travaux publics et approvisionnement;

- George Springate (Westmount): jeunesse, loisirs et sport;

- André Marchand (Laurier): engagements financiers;

- John O'Gallagher (Robert-Baldwin): corporations professionnelles.

En plus d'être whip du PLQ en Chambre, M. Robert Lamontagne (Roberval) s'occupera du développement régional et de la réforme des districts électoraux.

Enfin, M. Jean-Guy Larivière (Pontiac) s'occupera du placement étudiant et des prêts-bourses, M. Zoël Saindon (Argenteuil) scrutera la politique d'achat, et M. Lucien Caron (Verdun) examinera les propositions de réforme municipale du ministre, M. Guy Tardif.



A gauche du chef, M. Claude Ryan, on remarque M. Jean-Claude Rivest et, à sa droite, Gérard-D. Lévesque, chef de l'Opposition, et M. Robert Lamontagne, whip du PLQ, responsable du développement régional et de la réforme des districts électoraux.

Ottawa cherche à voler la manchette

OTTAWA (PC) — Quand ils se réuniront lundi à Montréal pour discuter de réforme constitutionnelle, les représentants des gouvernements provinciaux se feront peut-être voler la vedette par le gouvernement fédéral.

Au bureau de M. Marc Lalonde, ministre des relations fédérales-provinciales, on a annoncé hier que ce dernier tiendra une conférence de presse lundi à Ottawa "pour lancer la première d'une série d'études sur le fonctionnement du fédéralisme canadien".

Il est fort possible que ce rapport détourne l'attention de la réunion de Montréal, où les ministres provinciaux des Affaires intergouvernementales reprendront leurs critiques du fédéralisme de M. Trudeau, tel qu'exprimé dans ses propositions de réforme constitutionnelle.

réunis à Regina, le gouvernement fédéral leur a volé la manchette par la nomination du ministre des Transports, M. Otto Lang, au ministère de la Justice.

Quelques minutes seulement après sa nomination, M. Lang faisait part à la presse d'un projet de formule d'amendement pour une nouvelle constitution.

Ainsi fut détournée l'attention des critiques générales des premiers ministres.

La réunion de lundi a pour objet de préparer le terrain pour une rencontre des premiers ministres avec M. Trudeau le 30 octobre et le 1er novembre.

Louis Martel
notaire
824, Myrand, Ste-Foy
681-6144/871-5932

Pour rendez-vous tél. 871-1401

Pierre Asselin, D.D.
DENTUROLOGISTE
Clinique Médicale, 1368 St-Jacques
Coin Notre-Dame, Ancienne-Lorette

TERRASSE DECELLES
12, RUE DECELLES
LORETTEVILLE

1 MOIS GRATUIT
POUR UN TEMPS LIMITE
LOGEMENTS A LOUER — MEUBLES SUR DEMANDE
1½ - 3½ - 4½
DISPONIBLES MAINTENANT

- Tout à l'électricité
- Eau chaude
- Intercom
- Raccords pour laveuse/sécheuse
- Stationnement avec prise
- Entrée de câble

PROXIMITÉ DES ECOLES — ARRET D'AUTOBUS — CENTRE COMMERCIAL

Pour renseignements: 843-2455

Possédez-vous des Obligations d'Épargne du Canada qui arrivent à échéance cette année?

En trois temps, trois mouvements, voici comment réinvestir vos fonds.

1. Repérez et identifiez vos obligations

Deux émissions d'Obligations d'Épargne du Canada arrivent à échéance cet automne:

- L'émission 1969/70 (S24) échéant le 1^{er} novembre 1978
- L'émission spéciale de remplacement 1968 (SR) échéant le 1^{er} octobre 1978.

Vous remarquerez que le code "S24" ou "SR" précède le numéro de série indiqué au coin de vos obligations.



2. Déterminez la valeur de vos obligations

Chaque détenteur recevra à l'échéance la pleine valeur nominale indiquée sur l'obligation plus un boni spécial au comptant. En outre, selon le type d'obligations que vous possédez et selon que vous aurez détaché ou non vos coupons d'intérêt, il est possible que vous ayez droit à un intérêt pouvant égaler la valeur nominale de vos obligations. Par exemple, si vous détenez une obligation à coupons de \$1 000 avec tous les coupons attachés, vous recevrez à l'échéance:

	S24	SR
Valeur nominale	\$1 000.00	\$1 000.00
Boni au comptant	\$ 115.00	\$ 177.50
Intérêt (régulier et composé)	\$1 000.00	\$1 000.00
Valeur totale	\$2 115.00	\$2 177.50

3. Profitez des dispositions spéciales pour réinvestir

Dès le 2 octobre, présentez tout simplement vos obligations, séries "S24" et "SR" à votre banque ou à tout autre agent de remboursement autorisé. Toutes les formalités relatives au remboursement seront alors effectuées et deviendront effectives en termes de transfert de fonds le 1^{er} novembre dans le cas de la série "S24" et immédiatement dans le cas de la série "SR". De plus, vous pouvez du même coup réinvestir dans la nouvelle émission le produit de vos obligations qui arrivent à échéance, incluant la valeur nominale, le boni au comptant et l'intérêt. Vous pouvez aussi en acheter un montant additionnel allant jusqu'à \$30 000. Une chance en or de faire fructifier votre argent.

Faites vite!

Si vous êtes parmi les 900 000 Canadiens qui détiennent des obligations arrivant à échéance, rendez-vous dès les premiers jours d'octobre à votre banque, courtier, société de fiducie ou caisse populaire. Vous éviterez ainsi les longues files.

une chance en or

Les nouvelles Obligations d'Épargne du Canada:

Les nouvelles Obligations d'Épargne du Canada sont datées du 1^{er} novembre 1978 et viendront à échéance dans 7 ans. Elles rapportent 8.50% d'intérêt la première année et 9% d'intérêt chacune des 6 années suivantes pour un rendement annuel moyen à l'échéance de 8.90%.

Les Obligations d'Épargne du Canada vous sont offertes selon deux formules originales:

- à intérêt régulier qui paie intérêt chaque année par chèque envoyé à l'adresse du détenteur ou déposé directement dans votre compte de chèques ou d'épargne.
- à intérêt composé qui rapporte de l'intérêt sur l'intérêt après la première année, à un taux annuel garanti de 8.90%.

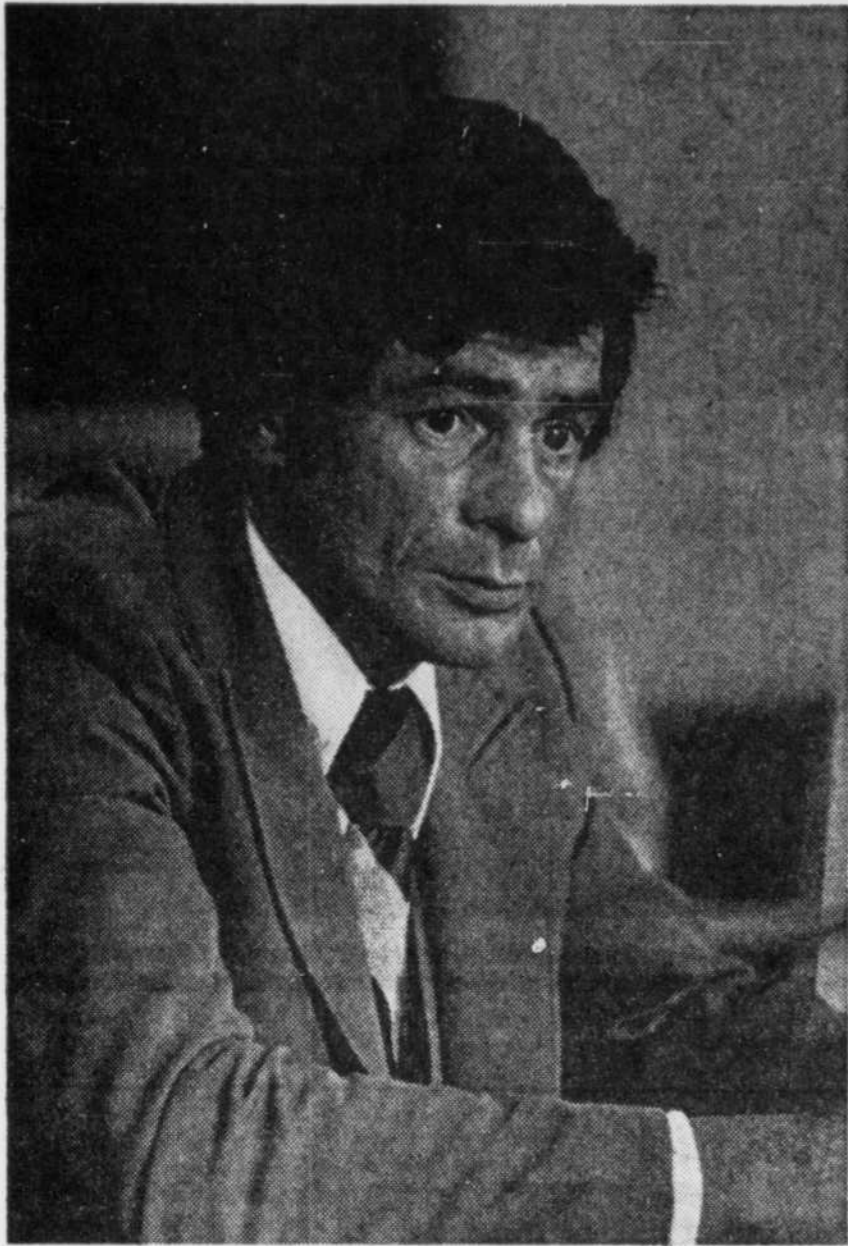
Les obligations à intérêt composé sont disponibles en coupures de \$100, \$300, \$500, \$1 000, \$5 000 et \$10 000. Les obligations à intérêt régulier sont disponibles en coupures de \$300 à \$10 000.

Les nouvelles Obligations d'Épargne du Canada gardent les mêmes caractéristiques qui en ont fait, depuis 32 ans, l'investissement favori de millions de Canadiens. Elles sont garanties par toutes les richesses du Canada. Encaissables en tout temps, elles rapportent bien année après année.

8.90%
Rendement annuel moyen à l'échéance

Une chance en or de faire un bon placement.

faits divers



M. Ghislain Côté, le principal témoin

Le Soleil, Gilles Lafond

Le dossier restera ouvert Le commissaire trouve l'incendie étrange mais conclut à l'accident

par Tom FRECHETTE

Après plusieurs longues secondes d'hésitation, le commissaire aux incendies, Me Cyrille Delage, a tiré la conclusion que l'incendie qui avait causé des dommages matériels de \$13,900 environ au 1439, rue de l'Eglise à Saint-Jean-Chrysostome dans la matinée du 31 juillet dernier était attribué à une cause accidentelle.

Toutefois dérouter par des concours de circonstances qu'il considéra étranges, le commissaire ajouta à la fin de l'enquête, qu'il menait hier au commissariat, la recommandation que le dossier reste ouvert. La résidence affectée par l'incendie était la propriété de la Caisse populaire locale.

Selon les témoignages d'une dizaine de personnes, le scénario laisse voir au départ que la maison en cause avait été construite par M. Ghislain Côté pour son épouse qui avait réussi à contracter un emprunt de \$25,000 à la fin de 1975 à la Caisse populaire de Duberger. Et le mari avait signé pour la caution.

Des versements furent faits à la Caisse durant quelques mois, mais par la suite la Caisse reçut des chèques sans provision suffisante. Comme l'a affirmé le directeur de cet établissement bancaire, M. Germain Vachon, la maison portait une assurance de \$53,500 sur le bâtiment.

Face à des problèmes financiers, le couple obtint un prêt de \$10,000 de la

Caisse populaire de Saint-Jean-Chrysostome sur la promesse d'un transport de créance de Janin Construction.

Des circonstances

Après six mois, les Côté n'avaient effectué aucun remboursement. Le nouveau directeur de la Caisse locale, qui n'avait accédé à ce poste que le 1er mai 1978, M. Guy Claveau, constata l'irrégularité et tenta d'obtenir une communication avec M. ou Mme Côté.

Comme il lui semblait ne pas recevoir de collaboration du couple pour cette rencontre qui devait porter sur le financement du prêt, M. Claveau

fit signifier un avis de 60 jours pour quitter les lieux.

Par ailleurs, le couple Côté s'était dissocié le 28 décembre, c'est alors qu'il avait cessé les paiements à la Caisse.

Le 1er juillet dernier, Mme Raymond Côté abandonnait la maison pour établir domicile à Saint-Romuald et elle laissa sur les lieux les effets personnels de son mari. A la fin de juillet, l'avis de 60 jours tira à sa fin et M. Côté se rendit à St-Jean pour y prendre ce qui lui appartenait.

Il lui restait à peine 48 heures pour quitter définitivement les lieux. Dans la

maison il descendit au sous-sol et il commença, dans la matinée du 31 juillet, à fabriquer une armature d'acier pour attacher une remorque à sa voiture, pour le transport de ses objets.

M. Côté a allégué que c'est en se servant d'une ponceuse (buffer) que des étincelles tombèrent sur des guenilles et des papiers dont certains avaient trait à des mesures légales. Il aurait tenté d'éteindre les flammes qui avaient commencé sous l'escalier.

A son opinion toujours, il n'aurait pas réussi à éteindre le début d'incendie et il se serait rendu chez un voisin pour alerter les pompiers.

La régionale Chaudière renonce à une injonction pour faire rouvrir l'institut La Mennais

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Un coup de théâtre s'est produit hier midi, au palais de justice à Saint-Joseph de Beauce,

lorsque Me Roger Doyon, de Ville Saint-Georges, dans une plaidoirie fit savoir au juge Antoine Lacoursière, de la cour supérieure du district de Beauce, que la Commission scolaire régionale Chaudière

se désistait de la requête en injonction interlocutoire pour obtenir la réouverture des locaux de l'institut La Mennais, de Lac-Etchemin.

On se doit de prendre une

telle décision, a expliqué Me Roger Doyon, du fait que la communauté des Frères de l'Instruction chrétienne de Saint-Romuald, de Lévis, ne possède aucun bien ni de propriété à Lac-Etchemin.

Il a été mis en preuve devant le juge Antoine Lacoursière, par acte notarié déposé par Me Réjean Roy, de Québec, que l'immeuble de l'institut La Mennais, de Lac-Etchemin, est la propriété de "l'Institution agricole de Sainte-Germaine du Lac-Etchemin Inc."

C'est ce qui a fait souligné Me Doyon, que le bail de location des locaux de l'institut La Mennais, de Lac-Etchemin, intervenu entre la Commission scolaire régionale Chaudière et la communauté des Frères de l'Instruction chrétienne de Saint-Romuald, est nul et qu'on ne peut le renouveler comme auparavant.

Au terme de sa plaidoirie, Me Roger Doyon a affirmé au SOLEIL, "qu'il se pourrait que d'autres procédures judiciaires soient prises dès le début de la semaine prochaine, afin d'obtenir la réouverture des locaux de l'institut La Mennais de Lac-Etchemin".

"Il n'en dépend, dit-il, que de la décision des commissaires de la régionale Chaudière, suite à une réunion spéciale qui pourrait même avoir lieu dans les prochaines heures".

Ca se poursuit

De son côté, le commissaire Dominique Turmel, de Lac-Etchemin, fit remarquer au SOLEIL, "que le boycottage des cours au niveau secondaire I et II se poursuivra à l'institut La Mennais, de Lac-Etchemin, et qu'il en sera de même pour la plupart des quelque 120 étudiants au niveau secondaire III et IV des localités de Lac-Etchemin, Saint-Luc et Sainte-Germaine, dont les cours sont dispensés à la polyvalente Appalaches de Sainte-Justine.

"Il en sera de même, dit-il, tant et aussi longtemps que la Commission scolaire régionale Chaudière n'aura pas accepté que les cours au niveau secondaire I, II, III et IV soient dispensés à l'école de l'institut La Mennais de Lac-Etchemin".

Ce problème scolaire dans le secteur de Lac-Etchemin existe depuis le début de la présente année scolaire et si l'on en juge d'après les commentaires cobtenus de part et d'autres, ce problème scolaire est loin d'être réglé.

Ce sera lundi soir prochain, lors de la tenue d'une assemblée spéciale des commissaires de la Commission scolaire Langevin, qu'on saura d'une façon définitive, si la demande faite par la population des municipalités de Lac-Etchemin et Sainte-Germaine, d'être exclu de la Commission scolaire Langevin, sera acceptée ou refusée par les commissaires.

Voici les toutes nouvelles

SUBARU

Avant de faire la liste de ce que vous souhaitez avoir sur votre nouvelle voiture, prenez la peine de vérifier en détail ce que nous vous offrons. Nos voitures disposent d'un équipement de série qui souvent n'est proposé qu'en option, ou même n'existe pas, sur les autres voitures.

- RRR Choix de neuf modèles
 - RRR Garantie de 12 mois, sans limite de kilométrage
 - RRR Traction avant sur tous les modèles
 - RRR Absence de tunnel de transmission pour un meilleur confort des passagers
 - RRR Moteur économique SEEC-T 1600 cm³ non polluant, le plus gros dans sa catégorie de prix, transmission manuelle 5 vitesses, 90 km au gallon sur route et 61 en ville, avec de l'essence ordinaire
 - RRR Ventilateur électrique
 - RRR Commande combinée, au volant, pour indicateurs de direction, essuie-glace et lave-glace, phares de croisement inclinables
 - RRR Sièges baquets avant complètement inclinables
 - RRR Dégivreur arrière électrique**
 - RRR Pneus radiaux ceinturés d'acier
 - RRR Rétroviseur jour/nuit**
 - RRR Freins assistés à disques, à l'avant
 - RRR Radio AM à touches**
 - RRR Tableau de bord ultra-moderne
 - RRR Vitres teintées intégrales
 - RRR Console centrale
 - RRR Allume-cigarettes**
 - RRR Ceintures de sécurité 3 points, à inertie
- RRR Selon les principaux magazines de consommateurs, les Subaru nécessitent un entretien moindre que toute autre voiture importée.



Sedan 2 portes



Hardtop GF



Familiale DL



Sedan 4 portes DL avec boîte 4 vitesses ou automatique intégrale 3 vitesses



"Brat" 4 roues motrices



Familiale 4 roues motrices

Subaru, la voiture japonaise de qualité. Traction avant. Caisse monocoque. Moteur SEEC-T 1600 cm³ (la plus forte cylindrée dans cette catégorie de prix). Inégalable au chapitre du coût d'utilisation et des frais d'entretien. Neuf modèles différents.

DEUX MOTS SUR LES QUATRE ROUES MOTRICES.

La familiale Subaru à 4 roues motrices a été l'un des modèles les plus appréciés depuis que Subaru est au Canada. Elle passe de la traction avant à la traction sur les 4 roues, à vitesse normale, au moyen d'un simple levier.

Maintenant Subaru présente la "Brat", camionnette robuste à 4 roues motrices qui séduira les jeunes et ceux qui le sont restés. Ayant l'apparence d'une camionnette, elle se conduit comme une voiture de luxe. Il existe toute une gamme de toits adaptables permettant de la transformer, en permanence ou occasionnellement, en camionnette de camping. Les Subaru sont construites par Fuji Heavy Industries, l'un des plus importants groupes industriels du Japon.

**Selon les chiffres publiés en 1978 par Transport Canada, le modèle Hardtop GF à boîte manuelle 5 vitesses réalise 90 km au gallon sur la route et 60 km en ville, grâce à son gros moteur SEEC-T de 1600 cm³.

**Optionnel sur la Sedan 2 portes à transmission manuelle. Radio AM/FM sur le modèle Hardtop GF.

LA VOITURE JAPONAISE de QUALITÉ.

SUBARU

LA VOITURE ÉCONOMIQUE ADAPTÉE À NOTRE ÉPOQUE.

Autos Importées du Boulevard Ltée
1720 boul. Hamel
Québec
688-8888

y'a du 9 dans LE SOLEIL

Abonnement: 647-3333

Le procès de 18 grévistes est à recommencer

Le président de CJMS accusé de voies de fait simples

MONTREAL (PC) — Tout est à recommencer dans le procès des 18 grévistes de la station de radio CJMS, le juge Yves Bisailon qui présidait le procès s'étant désisté, hier.

"En raison de l'ingérence intempesive de certaines autorités dans notre cause, je me

dois de me désister du dossier. Il s'agit d'un incident que je regrette mais qui est hors de notre contrôle", a déclaré le juge Bisailon, de la Cour supérieure.

Sans nommément référer à l'incident en question, il est évident que le juge faisait

allusion à l'arrestation, la veille, en plein Palais de justice, de deux des accusés, Richard Lavallée et Diane Baillargeon. Par ailleurs, apprenant jeudi soir qu'ils étaient également recherchés, quatre autres grévistes s'étaient rendus aux autorités policières.

Hier matin, au moment où le juge Bisailon venait d'occuper son siège, le procureur des grévistes, Me Robert Dury, a soumis qu'à cause des arrestations, il était impossible de poursuivre l'audition de la cause. "Et même si on la poursuivait, a-t-il renchéri, il manquerait des témoins." Il

devait par la suite suggérer au juge de se désister du dossier, ce à quoi le magistrat a consenti, pour les raisons énumérées plus tôt, tout en reportant le tout au 6 novembre, alors qu'il faudra recommencer toute la procédure.

Les accusations ont trait à des incidents survenus le 26 mai dernier et dans les semaines suivantes.

Pendant ce temps, cinq grévistes se retrouvaient hier matin devant le juge André Chaloux, qui les a immédiatement remis en liberté, en attendant leur enquête préliminaire du 20 octobre prochain, à la condition qu'ils demeurent à la même adresse et qu'ils ne communiquent pas avec quelque employé ou cadres de CJMS et Radio-Mutuel.

On apprenait d'autre part, que le président de CJMS, M. Donat Bazinet, comparaitra lui-même en Cour municipale, lundi, pour s'être porté à des voies de fait simples contre la

personne de Pierre Charette, un autre gréviste de CJMS, le 29 mai dernier.

Enfin, relativement aux évé-

nements survenus en Cour supérieure, il n'est pas impossible de penser que le juge en chef Jules Deschênes puisse éventuellement être saisi d'un rapport à cet effet.

Trois Italiens envoyés au bagne pour avoir voulu liquider Violi

MONTREAL (PC) — Trois individus qualifiés "d'immigrants modèles" par un juge de la Cour supérieure, ont été condamnés à sept et cinq ans de prison après s'être reconnus coupables d'une accusation réduite de conspiration pour liquider un des patrons de la pègre montréalaise, Paolo Violi, le 22 janvier.

Le juge Claire Barrette-Joncas a imposé des peines de sept ans de bagne à Dominico

Manno, âgé de 44 ans, et à Giovanni Dimora, 35 ans, tandis qu'un troisième inculpé dans cette affaire de meurtre, Agostino Cuntrera, a écopé de cinq ans de pénitencier.

Dimora et Cuntrera purgent déjà une peine d'un an de prison pour outrage au tribunal, ayant refusé de témoigner lors de l'enquête du coroner à l'issue de laquelle ils ont été tenus criminellement respon-

sables de la mort de Violi. Dans son jugement, le juge Barrette-Joncas note que jusqu'à venir à la fusillade du 22 janvier, les accusés n'avaient pas de dossier judiciaire.

"Ils étaient des immigrants modèles qui acceptaient les tâches les plus modestes pour gagner leur vie et pour acquiescer lentement et laborieusement un métier."

La CS de Sainte-Foy s'adresse au tribunal

par Marcel COLLARD

Par une requête en mandamus que la cour supérieure du Québec entendra le 23 septembre, la Commission scolaire de Sainte-Foy sollicite une ordonnance visant à obliger le ministère de l'Éducation du Québec à approuver ses prévisions budgétaires pour l'année 1978-1979 et de la relever d'une situation de tutelle administrative.

La commission relate que dans une lettre du 14 août, le ministère refuse les prévisions budgétaires soumises et réclame l'imposition d'une taxe spéciale pour le financement de dépenses non subventionnées et une partie du déficit non subventionné, présumément accumulé en capital et en intérêts encourus.

Pour rendre plus facile la compréhension de cette procédure, il faut expliquer que dans un premier temps, la commission avait inscrit une première requête pour obliger le ministère à lui verser des subventions promises à la Commission scolaire de Sillery, pour les années 1967-1968, 1968-1969, 1969-1970 et 1971-1972, avant la fusion scolaire avec Sainte-Foy. Ces subventions que le ministère lui refuse depuis 1974, équivalaient à une taxe foncière de \$0.07 par \$100 d'évaluation.

Or, le ministère voudrait que le montant des subven-

tions concernées dans le litige soit intégré au budget courant, sous forme de déficit accumulé. Mais ayant contesté la position du ministère devant la cour supérieure, la commission soutient qu'en refusant d'accepter les prévisions budgétaires équilibrées, le ministère a pris une décision illégale, ultra vires, abusive, injuste, discriminatoire et de mauvaise foi puisqu'elle préjuge d'un litige toujours en suspens devant la cour. Ce serait, soutient la commission scolaire dans le texte de la requête, obliger les contribuables à payer des taxes additionnelles pour une dépense dont le fardeau n'a pas encore été établi.

La commission allègue que le ministère cherche à se faire justice lui-même et qu'il commet une injustice en la privant de la pleine jouissance de ses droits à administrer les affaires scolaires.

C'est pourquoi elle demande à la cour supérieure de sommer le ministère d'adopter ses prévisions budgétaires, en plus de la relever de l'obligation que lui fait ce dernier de rendre compte de son administration par "une liste des dépenses en cours, en y indiquant leur nature, les montants impliqués, les bénéficiaires et les justifications relatives à l'urgence et à la nécessité de ces déboursés".

Hold-up à Loretteville

Un individu présumément armé et le visage recouvert d'un bas de nylon a pénétré hier soir vers 20h55 dans l'Épicerie Beaupré, au 464 rue Racine à Loretteville où il s'est fait remettre par la caissière la recette de la journée estimée à plus de \$1,000 avant de prendre la fuite en voiture.

Le voleur, un homme d'environ 5'9", de corpulence moyenne et vêtu d'une veste à carreaux jaunes et bruns, a

semblé-t-il, menacé la caissière d'une arme qu'il aurait dissimulée dans sa poche.

Il a pris la fuite dans un véhicule de couleur jaune en direction de Val-Bélair, selon les témoignages recueillis par les policiers.

Les détectives Fournier et Duchesneau ainsi que l'agent Jean Trudel ont été chargés de l'enquête.

un message à lire devant le miroir

au SALON CARLAIN souffle un vent nouveau;

une image rajeunie, un décor neuf et un salon de coiffure pour hommes ajouté à celui des dames.

LEVEZ LES YEUX ET IMAGINEZ CE QUE

CARLAIN COIFFURE

FERAIT AVEC VOS CHEVEUX

Pour rendez-vous... composez 653-4049 PLACE LAURIER, 3e ÉTAGE, STE-FOY.

COURS DE NATATION

offerts par des instructeurs diplômés de la Croix-Rouge Canadienne

ENFANTS 3 ans et plus Début des cours: dimanche 1er octobre 1978

ADULTES débutants, intermédiaires, avancés Début des cours: mercredi 4 octobre 1978

COUT GLOBAL pour tous les niveaux: \$35

ENDROIT Centre de Réadaptation de Québec Boulevard Hamel Face au centre d'achats Place Fleur-de-Lys

INSCRIPTION Monique Gagnon 651-1774 Jean Bamier 527-0694

NOUVEAU PROCÉDE D'ÉPILATION

- Sans aiguille
- Sans toucher à l'épiderme
- Sans douleur
- Efficacité permanente
- Méthode éprouvée (dépilatron)

Ouvert de 9h. a.m. à 9h. p.m.

épilatron KÉBEC enr.
360 est boul. Charest
2e plancher G1K 3H4
529-6336

ART CENTENNIAL LTEE

Importateurs et exportateurs
8, boul. Crépeau, Montréal

annonce pour 2 jours seulement sa **GIGANTESQUE VENTE DE PEINTURES A L'HUILE** directement du grossiste à vous.

FAUT VOIR POUR LE CROIRE!
Pourquoi payer plus cher alors qu'un des plus importants grossistes en oeuvres d'art vous offre des peintures à l'huile originales de très haute qualité en plus d'un vaste choix d'encadrements à prix réduits.

CHOIX PARMi PLUS DE 2,500 TOILES TOUTES ORIGINALES

NE PAYEZ PAS PLUS QUE \$45 PAR TOILE

EGALEMENT, PEINTURES 24" x 48" POUR DESSUS DE DIVAN PRIX A PARTIR DE \$5

ENTREE GRATUITE


2 jours seulement, les samedi et dimanche 23 et 24 sept. de 10h à 21h.

HOTEL LOEWIS LE CONCORDE
1225, Place Montcalm
Tel.: (514) 647-2222
Deux jours samedi et dimanche 23 et 24 septembre.

HOTEL-MOTEL BOND-POINT
Lévis, Qué.
Tel.: (418) 833-4920
Une journée seulement le 24 septembre.

Des tableaux de valeur supérieure sont également disponibles.

et chèques personnels acceptés.



Le Dr YVES OUELLETTE
Le Dr Yves Ouellette, optométriste, fait part à sa distinguée clientèle qu'il pratique maintenant sa profession à la Polyclinique Vision/santé Charest située en face de la gare centrale d'autobus.

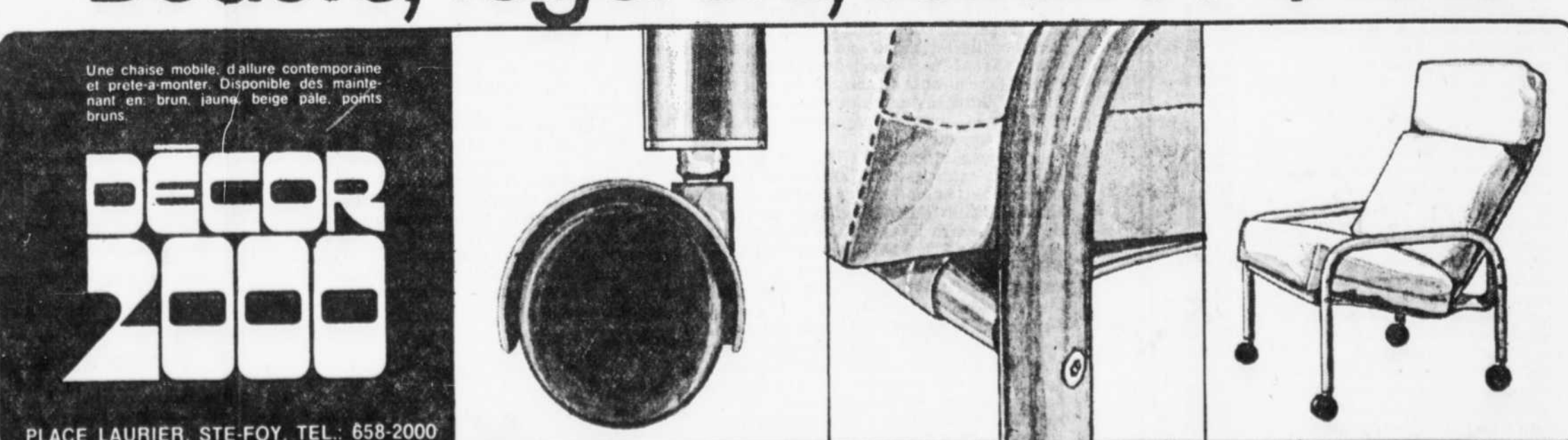
Pour rendez-vous: 524-3505

Beauté, légèreté, solidité: \$139.

Une chaise mobile, d'allure contemporaine et prête-à-monter. Disponible des maintenant en brun, jaune, beige pale, points bruns.

DÉCOR 2000

PLACE LAURIER, STE-FOY. TEL.: 658-2000



faits divers et justice

Amende de \$42,500 pour avoir fraudé le trésor fédéral

par Marcel COLLARD

La compagnie Saint-Romuald construction, son président, M. Vital Soucy, et son vice-président, M. Donald Donavan, ont été condamnés à payer des amendes de \$42,500 après avoir reconnu leur culpabilité sous une quarantaine de chefs d'accusation pour avoir fraudé l'impôt fédéral d'une somme de \$116,449 en

omettant eux-mêmes et en aidant d'autres personnes à éluder des revenus imposables.

Dans un jugement rendu hier, le juge Louis Fortin, de la cour des sessions de la paix à Québec, accorde un délai de deux mois pour le paiement des amendes, à défaut de quoi MM. Soucy et Donavan devront purger une peine de six mois d'emprisonnement et

une saisie pourra être pratiquée sur les biens de la compagnie.

«Les salariés, grands ou petits, n'ont aucun moyen pour déjouer le fisc et éluder des paiements d'impôt. Pour qu'il y ait une justice dans ce domaine, il faut que les tribunaux traitent très sévèrement les personnes mieux nanties qui, parce qu'elles sont à leur compte, peuvent éluder des paiements d'impôt. Cette façon d'agir ne peut durer et ne peut non plus demeurer impunie», a commenté le juge Fortin.

Les deux principaux actionnaires ont réclamé des dépenses personnelles inadmissibles et ils ont participé à des évasions fiscales, en aidant une trentaine de personnes à frauder le fi. Selon le juge Fortin, il s'agissait d'un système organisé et soigneusement rodé, consistant à émettre des «factures d'accommodation» et à verser des salaires «sous la couverture».

Il note que l'enquête avait été longue, mais que les accusés avaient collaboré pour aider la justice; le fisc pourra récupérer l'argent dont il a été lésé, avec les intérêts.

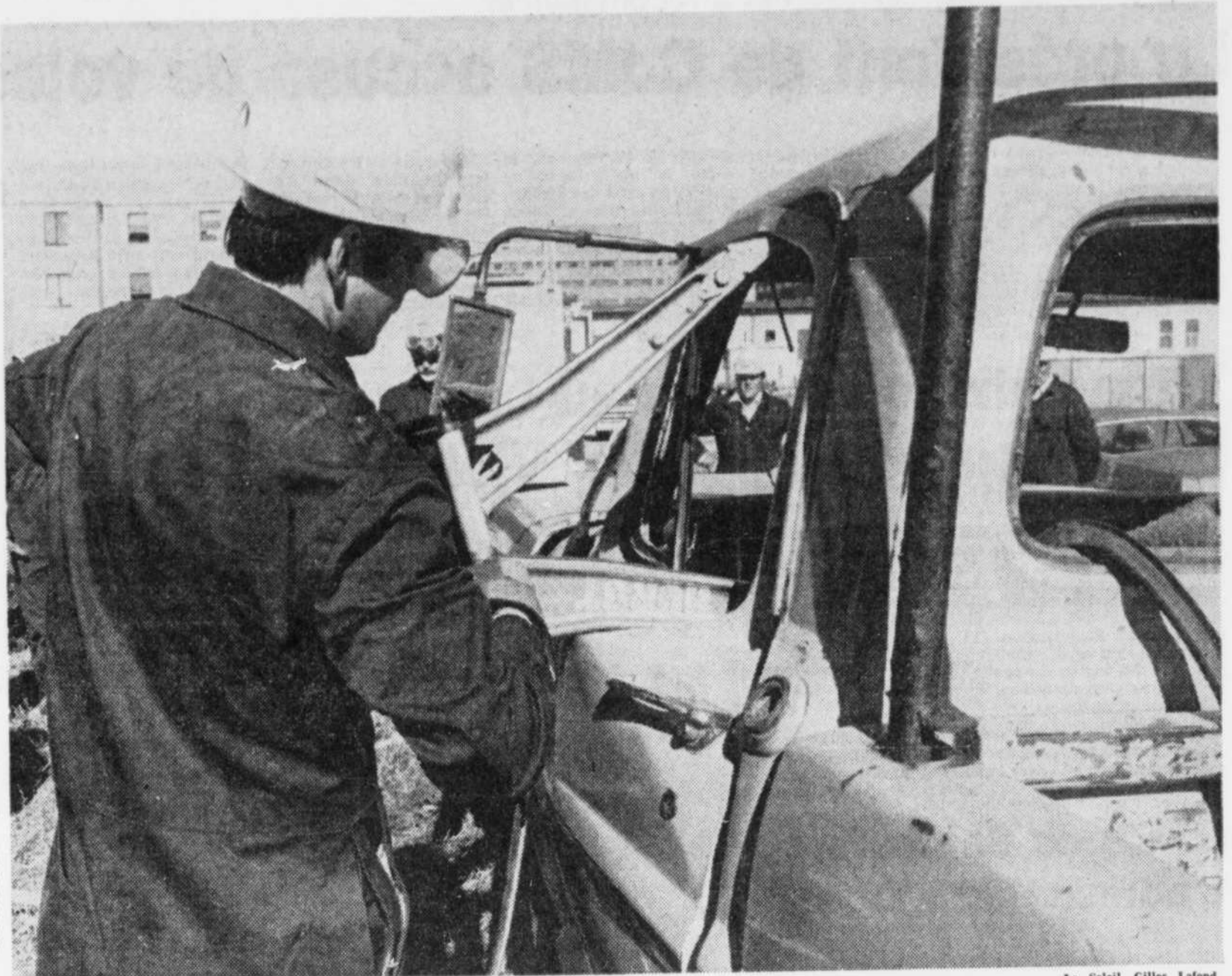
Les accusations, se rapportant aux années 1969 à 1975, avaient été portées par Me Pierre Loiselle, au nom du ministre fédéral du Revenu et les trois prévenus ont reconnu leur culpabilité le 9 juin 1978.

Autre cause

Un citoyen de Charlesbourg, âgé de 22 ans, a obtenu un cautionnement de \$2,000, par personne solvable, en attendant de subir son enquête préliminaire, pour une tentative de fraude de \$1,598, au magasin Simpsons Sears et de 16 autres fraudes, d'une valeur de quelque \$4,800.

Au cours de l'avant-midi, le juge Jean Drouin avait envoyé le même individu à son procès pour deux dossiers de fraudes et une décision dans deux autres avait été reportée au 14 novembre.

Me Alain Gaumont s'était opposé au cautionnement soulignant au juge Yvon Sirois, que l'accusé avait actuellement une bonne douzaine de dossiers en suspens.



Le Soleil, Gilles Lafond

Les portières ne résistent pas à 15,000 livres de pression exercées au moyen de ces pinces hydrauliques.

Des "mâchoires de vie" pour dégager les accidentés

par Elyette CURVALLE

Les "mâchoires de vie", le nom est évocateur. C'est la dernière acquisition de la Sûreté municipale de Sainte-Foy: un appareil qui permettra désormais aux policiers de Sainte-Foy de dégager rapidement les conducteurs qui, à la suite d'un accident sont coincés dans leur véhicule.

Après avoir, ces personnes-là étaient dégagées avec les

moyens du bord: masses, leviers, cisailles ou scies à métaux qui rendaient le travail de désincarcération long et délicat.

Aujourd'hui, ces pinces hydrauliques, pesant 62 livres, écartent la tôle, arrachent les portières, soulèvent les banquettes sans le moindre effort et très rapidement. Des cisailles adaptables découpent jusqu'aux pédales d'acier trempé et ouvrent la voiture comme une vulgaire boîte de

sardines. Et ce, avec une force de 12,000 à 15,000 livres.

Il n'a fallu que 11 minutes à six hommes pour démonter une voiture, arrachant portières, toit et pédales, dégageant le volant, brisant les vitres en prenant soin de projeter le moins possible d'éclats de verre à l'intérieur.

Quinze policiers de la Sûreté municipale ont suivi, pendant deux semaines un entraînement spécial pour se servir

de l'équipement de sauvetage et de désincarcération. Un équipement qui n'était jusqu'ici utilisé qu'aux États-Unis (il est fabriqué par une compagnie américaine, Hurst) et sur les circuits de compétition automobile, où la plupart de ces équipements sont expérimentés.

L'achat d'un tel équipement, le premier dans la région, a été dicté par le nombre d'accidents au cours desquels des automobilistes se trouvaient prisonniers de leur voiture. "100 sur 440 accidents l'an dernier, à Sainte-Foy", signalait le responsable de la formation du service

de police et incendie, le lieutenant Joël Cheruet. Durant les 15 jours d'entraînement, 14 voitures ont été ainsi "démontées" par les policiers de Sainte-Foy.

Les mâchoires de vie sont reliées à un camion muni d'un générateur et d'un transformateur. Eventuellement, ces pinces peuvent être utilisées sous l'eau sans danger.

"L'instrument idéal", dira le lieutenant Cheruet. Ces mâchoires de vie sauvent peut-être celle d'automobilistes en les retirant à temps et en douceur de leur carcan d'acier et de tôle tordus.

CHRONIQUE OPTOMETRIQUE VOIR N'EST PAS TOUT

En effet voir n'est pas tout, il faut aussi, "bien voir" et ceci signifie voir sans effort sensible et n'éprouver à la fin de la journée qu'une fatigue normale et pas spécifiquement oculaire.

Notre civilisation impose à notre fonction visuelle une tâche écrasante. Il est évident que notre super-civilisation technique ne changera pas. En conséquence, nos tâches visuelles sont difficiles aujourd'hui et elles risquent de l'être davantage demain.

En effet, dans la plupart des cas, nous avons tendance à considérer comme tout à fait naturels les immenses services que nos yeux nous fournissent et nous ne nous soucions pas ou peu des conditions dans lesquelles nous déployons notre activité visuelle. Il faut un défaut de vision sérieux pour nous décider à consulter un optométriste; ou combien de fois ces troubles auraient pu être diminués si nous avions songé à réserver des conditions plus raisonnables à nos yeux. Parents et éducateurs, pensez aux yeux de vos enfants, en exerçant une prévention adéquate.

Voici quelques recommandations visuelles concernant:

A. LUMIERE:

- 1- N'économiser pas la lumière aux dépens de vos yeux. Utilisez toujours un bon éclairage pour votre travail tant à la maison qu'à l'usine, au bureau ou à l'école.
- 2- La lecture ne doit se faire que sous un bon éclairage.
- 3- Évitez le plus possible l'éblouissement.
- 4- Si le même appartement sert de salon et de salle de télévision l'éclairage doit être approprié.
- 5- En général la lumière doit être répartie également dans une pièce.

B. POSTURE:

- 1- Maintenez une bonne posture quand vous travaillez ou vous lisez.
- 2- Surveillez les épaules arrondies ou le dos courbé.
- 3- L'enfant de trois ans ne doit pas regarder un livre d'images sur une chaise d'adulte et le livre posé sur la table. A ce moment il a les yeux trop près de la tâche.
- 4- Les enfants ne doivent pas lire couchés à plat ventre sur le plancher ou sur le divan et le livre à six pouces des yeux. La lecture au lit à moins d'être assis, doit être prohibée.

C. DISTANCE DE TRAVAIL:

- 1- Gardez toujours 14 pouces entre votre travail et vos yeux.
- 2- La posture idéale pour le travail rapproché à la distance entre le coude et la première jointure du majeur.

OPTOMETRISTES de la Région de Québec

BEAULIEU, DR RENEY, 376 Du Roi, Québec	524-8411
BERTRAND, DR YVES, 735 Mail St-Roch, Québec 2	529-9383
BLANCHARD, DR ANGELE, 2370 La Paroisse, suite 2, Édifice Bégin, Ste-Foy	663-1969
CLOUTIER, DR ROBERT, 1413 Notre-Dame, Ancienne-Lorette, Québec	672-1832
COTE, DR CLAUDE, 439 boul. Barin, Neu-Charlé	843-9454
D'ARNOU, DR MARIE, 2450 boul. Laurier, suite 111, Ste-Foy, Québec	663-4051
DESCHÊNES, DR JACQUES, 1 Place de l'Église, suite 304, Montmorency, Québec	248-2972
DE SERRES, DR JACQUES, 1313 route de l'Église, Ste-Foy, Québec	666-9415
DESMAITREAU, DR CLAUDE, 1118 Belmont, Sillery	683-3469
DIONNE, DR GYSELAINE, 735 Mail St-Roch, Québec	529-9383
DIONNE, DR J.-YVES, Centre Médical, 2 Montfort, St-Romuald, Cité Lévis	639-0611
DORION, DR ANDRÉ, 870 av. St-Joseph, Québec, Qué	529-9642
FRONTEAU, DR ADELARD, Centre Médical Charlevoix, C.P. 100, Bois St-Paul, Cité Charlevoix	425-2526
GIASSON, DR MARTIN, 595 boul. Charlot, Québec, G1K 3J2	629-9121
LACHANCE, DR JEAN-PAUL, Centre Médical, 2 Montfort, St-Romuald, Cité Lévis	639-0611
LAMBERT, DR PAUL, 475 av. St-Joseph, Québec	529-2179
LARBIT, DR ALAIN, Lac-Étienne, C.P. 340, Cité Dorchester, Qué	625-4341
LARBIT, DR PIERRE, 845 Marie-Victoria, St-Nicolas, Cité Lévis	831-3631
LE BARRONNIER, DR DANIEL, Centre Place Ste-Foy, 2512 boul. Laurier, Qué	663-4067
MARCHAND, DR RENE, 2700 boul. Laurier, Ste-Foy, Québec, Qué	663-4088
MASSICOTTE, DR LAURENT, 1111 rue St-Jean, Québec 4, Qué	632-3688
OUELLET, DR DENIS, 2700 boul. Laurier, Ste-Foy, Qué	663-9800
POIRIER, DR BERTRAND, 2192 Pêre-Lafontaine, Dubourg, Qué	527-8131
RENAUD, DR RENE, 109 rue Racine, Lanterville, Qué	842-8408
ROY, DR FERLAND, 48 avenue Bégin, Lévis, Qué	837-4563
SEYMOUR, DR JACQUES, Centre Médical, 2 Montfort, St-Romuald, Qué	639-0611
SUTTON, DR BERNARD, 735 Mail St-Roch, Québec, G1K 3C4	529-9383
TREMBLAY, DR ANDRÉ, 973, 3e Avenue, Limoilou, Québec	524-2869
VERRET, DR ERNEST, 7155, 1re Avenue, Charlesbourg, Qué	626-2222

Ayez à l'oeil les bas tarifs automne/hiver de KLM.

Montréal - Amsterdam aller/retour

TARIFS CLASSE NOLISÉE

Aussi peu que 7 jours, aussi longtemps que 60 jours.

1er octobre-11 décembre	\$349
24 décembre-30 avril 1979	
12 décembre-23 décembre	\$369
22 juin-29 juillet	\$449
30 juillet-26 août	\$399

CLASSE ÉCONOMIQUE

Été	\$910
Automne/hiver	\$726*

*En vigueur du 15 sept. au 14 mai 1979.

EXCURSION 22-45 JOURS

Été	\$596
Automne/hiver	\$477*

*En vigueur du 15 sept. au 14 mai 1979.

À compter du 15 septembre, tous les tarifs aériens de KLM sont réduits à leur niveau automne-hiver. Ceci vous permet une économie considérable, que vous alliez à Amsterdam ou à l'une des 39 destinations européennes de KLM. Soulignons en passant que vous profiterez également des bas prix hors saison du logement et autres arrangements terrestres presque partout en Europe.

Les exemples donnés ici illustrent la forte différence entre les tarifs aller-retour pleine saison et hors saison vers Amsterdam. Le tarif CLASSE ÉCONOMIQUE ordinaire est réduit de \$184. Le tarif EXCURSION 22-45 JOURS est abaissé de \$596 à \$477. Et le tarif CLASSE NOLISÉE descend graduellement de son niveau mi-été de \$449 jusqu'à son niveau mi-hiver de \$349 (voir le tableau).

Les tarifs Classe Nolisée vous feront ouvrir l'oeil! Vous pouvez à présent séjourner outre-mer aussi peu que 7 jours ou aussi longtemps que 60 jours tout en profitant de l'un des plus bas tarifs aériens vers l'Europe: le tarif CLASSE NOLISÉE de KLM pour Amsterdam. Ces tarifs vous permettent d'économiser à l'année longue, mais surtout cet automne et cet hiver. Il vous

suffit d'assurer vos réservations aller-retour et d'effectuer le paiement complet au moins 30 jours avant le départ. Si vous réservez encore plus longtemps d'avance, on exigera à ce moment un dépôt de \$50. Les enfants de moins de 2 ans voyagent gratuitement s'ils n'occupent pas de siège.

Visitez l'Europe en voiture et épargnez encore davantage! Demandez à votre agent de voyages des renseignements sur les forfaits suivants: L'Aubaine de la Hollande Joyeuse, Une semaine de liberté en voiture, L'Europe au volant et Voiture de location depuis la Hollande. Vous pourrez en même temps vous informer sur les tarifs hors saison de KLM. Voyez combien vous économiserez en commençant par la Hollande votre voyage en Europe cet automne.

7 & 8 OCTOBRE

CHAL

1978

2 CONGRES
DES GAIES DU QUEBEC

REUSSIR DANS LA VIE EST UN ART QUI S'APPREND!

Les techniques et le gros bon sens contenus dans ce cours vous aideront à aller de réussite en réussite dans la vie. Ce programme est valable pour tout le monde.

TITRES DES COURS:

- Comment retenir les noms
- Comment réaliser vos rêves
- Pratique de détente et de suggestion mentale
- Comment vous faire des amis et réussir votre vie
- Comment parler en public
- Comment présenter et remercier un conférencier
- Techniques pour sauver du temps et pour obtenir de meilleurs résultats en réunion
- Moyens à prendre pour développer la confiance en soi
- Motivation = Succès
- Votre apparence parle pour vous
- Anatomie du succès
- Vivre c'est aller au bout de soi
- Transformer vos problèmes en projets
- Evaluation de vos progrès et remise des attestations

Inscrivez-vous maintenant, les cours débutent le 25 septembre à 19h00.

Pour inscription ou informations, tél.: 656-0414.

Le coût de ces cours est déductible de l'impôt sur le revenu.

L'INSTITUT DE PERSONNALITE-MOTIVATION
LOUIS-HEBERT

détient un permis de culture personnelle en vertu de la loi de l'enseignement privé. Permis no: 210553.

Les juristes de l'Etat doivent protéger les libertés et les droits individuels (Dussault)

par J.-Claude RIVARD

Le sous-ministre québécois de la Justice, René Dussault, a formellement rappelé aux avocats et aux notaires de la fonction publique qu'ils ne sont pas à l'emploi exclusif de l'administration gouvernementale; ils sont aussi — sinon surtout — au service du public: c'est à ce titre qu'ils doivent s'assurer que les droits et libertés du citoyen sont adéquatement protégés.

La Charte québécoise sur les droits et libertés du citoyen devrait être un de leurs principaux outils de travail, a-t-il précisé.

Les propos de M. Dussault sont tombés "pile", en un moment où le public critique ouvertement l'imprécision, l'ambiguïté, l'iniquité même de certaines lois et réglementations; l'acharnement — du moins apparent — exercé par l'Etat avec sa position de force et d'avantage face au citoyen; "l'injustice de la justice", etc...

M. Dussault — qui est lui-même juriste de carrière — prenait la parole à la première conférence des avocats et notaires de la fonction publique du Québec.

"En plus d'être au service de l'administration, le juriste est au service du citoyen dont il doit protéger les libertés et droits individuels. Il a donc à faire preuve de vigilance dans le travail de mise en forme juridique des volontés de l'Etat."

La conférence

En ce faisant, M. Dussault lançait le mouvement dans le déroulement de cette conférence inédite. Cet événement se réalise pour la première fois au Québec, dans la vieille capitale, grâce au concours financier du Conseil du

Trésor. Il regroupe quelque 400 des 600 praticiens du droit à l'emploi du Québec, lesquels manifestent un emballement général pour la présente réalisation.

Cette conférence a pour but de permettre à ces gens de se rencontrer et d'échanger sur la variété des spécialités qu'ils exercent au gouvernement. Mais il y a un autre objectif: celui d'établir un pont avec le public.

Comme l'a clairement indiqué, hier, le sous-ministre, le juriste de l'Etat est précisément ce pont entre le législateur et le simple citoyen.

Un interprète

Quel que soit le type de fonction que les avocats et notaires exercent au sein de l'administration publique, ils sont étroitement liés aux décisions de l'Etat qui exprime sa volonté par des moyens de nature juridique. Sur le plan législatif, il le fait par l'élaboration de lois, de règlements et de directives; sur le plan administratif, c'est par l'élaboration de programmes aboutissant à des décisions qui peuvent toucher les intérêts des administrés ou à la conclusion de contrats et d'ententes.

"L'avocat et le notaire de l'administration publique doivent toujours se rappeler que si leur employeur immédiat est le gouvernement (...) derrière cet employeur immédiat se retrouvent les citoyens dont l'Etat n'est qu'une émanation."

"Ce sont eux qui, en définitive, sont touchés par l'activité gouvernementale et, en conséquence, par l'activité des avocats et des notaires du gouvernement."

Me Dussault a ajouté qu'en plus d'accomplir sa tâche technique, le juriste au sein de l'administration doit

être en mesure de participer à la conception même des projets gouvernementaux: "Il doit être non pas le frein, mais le catalyseur des initiatives gouvernementales".

Les citoyens

Les travaux doivent être conçus "de façon à ne pas porter indument atteinte aux droits et libertés des citoyens reconnus par notre société, notamment par la Charte des droits et libertés de la personne".

C'est, par exemple, avec "beaucoup de prudence que le juriste devrait recommander l'utilisation de mesures radicales telles que l'expropriation, l'absence d'audition dans un processus judiciaire ou quasi-judiciaire, la non-publication de règlements et de directives, la création de larges pouvoirs discrétionnaires ou l'octroi d'immunités absolues au bénéfice d'organismes administratifs".

Le juriste plaideur qui fait face à un citoyen, dans un litige, "devrait toujours faire preuve de bonne foi et éviter toute manoeuvre dilatoire", ceci en raison même de la disproportion des forces en présence.

Il doit user de pédagogie et rédiger les lois de façon à se faire comprendre par les citoyens qui, dans la majorité des cas, n'ont pas de connaissance juridique spécialisée.

"Les juristes doivent se rappeler que les actes juridiques ne doivent pas être conçus pour satisfaire leur intellect, mais d'abord pour la commodité des citoyens", a-t-il dit, en précisant qu'il n'est pas question, pour autant, de rejeter les règles traditionnelles de rédaction et d'interprétation des lois.

Les lois, les règlements, les con-

trats, les directives, les formulaires, tout doit être clair et précis. Il faut faire appel, si nécessaire, aux spécialistes gouvernementaux de la linguistique et des communications.

Meilleurs services

Pour assurer de meilleurs services au public, l'administration devrait pouvoir retrouver chez elle, "les meilleurs éléments de la profession juridique", par exemple en droit administratif, en droit criminel, en droit de la faillite, en droit de la consommation...

Pour y parvenir, le sous-ministre de la Justice préconise des échanges: échanges entre praticiens de différents ministères, échanges entre plaideurs et codificateurs, échanges entre chercheurs et conseillers légistes...

Au ministère québécois de la Justice on entend, entre autres, favoriser la mobilité et le perfectionnement, pour permettre aux praticiens du droit de l'Etat d'acquiescer au moyen de stages, plus de spécialisation "tout en conservant une largeur de vue indispensable". On entend favoriser les échanges avec les professeurs des facultés de Droit, avec les avocats de l'Aide juridique et même, dans certains do-

maines, avec les avocats de la pratique privée.

Le sous-ministre a rappelé qu'au niveau de la compétence, les avocats et notaires de l'Etat doivent être en mesure de "mener une concurrence d'égal à égal avec le secteur privé".

Conscience sociale

Le sous-ministre a conclu son exposé en lançant un appel à la conscience sociale de ces derniers, les invitant à s'impliquer davantage dans la gestion de leurs organismes professionnels respectifs, le Barreau et la Chambre des notaires, afin qu'ils soient "plus sensibles aux divers aspects de la profession juridique".

"Sur un plan plus large, je suis certain que votre présence au sein de divers organismes voués à des objectifs économiques, sociaux, récréatifs ou autres, ne pourrait faire autrement que contribuer à améliorer votre réceptivité aux idées, aux opinions et aux désirs de vos concitoyens", a-t-il ajouté.

Droit constitutionnel

Plusieurs intervenants ont tenté d'attirer le sous-ministre sur ce terrain

"glissant" où s'est aventuré, vendredi soir, le ministre de la Justice, Marc-André Bédard, quant à l'attitude que devraient adopter les juristes du gouvernement en regard du droit constitutionnel.

Avec doigté et souplesse, le sous-ministre a réussi à éviter l'embaras de ces questions.

A l'ouverture de la conférence, le ministre Bédard a engagé les avocats et notaires de l'Etat à constituer "le meilleur bureau" de praticiens de la province; à approfondir leurs notions de droit constitutionnel, en un moment où le Québec s'apprete à prendre une importante orientation politique; à se tenir à l'affût pour déceler toute intrusion législative induite du fédéral dans les champs de législation provinciaux, de façon à pouvoir les dénoncer à leurs supérieurs immédiats; à faire en sorte que l'on bloque toute intrusion, tout empiètement et même tout chevauchement législatif du fédéral, dans un champ de compétence québécois.

S'il faut en croire les commentaires entendus à la conférence, les propos "politiques" du ministre ne cadraient pas complètement avec les vues déontologiques des professionnels concernés.

PHOTO PRISE LORS D'UNE RENCONTRE INTIME A L'OCCASION DE LA MISE A LA RETRAITE DE MONSIEUR PAUL GAUVREAU AUX INDUSTRIES VALCARTIER INC.



Avant atteint l'âge de la retraite et ce, après 41 ans de service, la direction et les employés de la compagnie ont exprimé, par la voix de monsieur Jean-Jacques Proulx, vice-président à l'exploitation, leur regret de voir monsieur Gauvreau les quitter. Par ailleurs, tous lui ont souhaité de profiter pleinement de ce repos bien mérité. Une plaque-souvenir et divers cadeaux ont été remis à monsieur Gauvreau que nous voyons ci-dessus au premier rang (vêtu d'un complet pâle), entouré d'un groupe d'employés. (ANN)

DEVENEZ PLUS CONFIANT EN VOUS-MÊME

GRACE AU COURS

DALE CARNEGIE

HOMMES et FEMMES



DALE CARNEGIE
auteur du livre
"Comment se faire des amis"

- Sachez parler en public
- Ayez une conversation plus intéressante
- Améliorez vos relations humaines
- Communiquez efficacement
- Apprenez à contrôler la tension et les soucis
- Augmentez votre revenu et méritez un meilleur emploi.

Assistez à une soirée d'information gratuite en FRANÇAIS au Château Frontenac
Lundi 25 septembre à 8h p.m. Salle Laval.
Début des cours mardi 3 octobre.

Pour informations ou inscription
Tél.: 514-285-1287

Approuvé par le ministère de l'Éducation du Québec - Permis 749749
CULTURE PERSONNELLE
Présenté par E.J. Glowka & Ass. 285-1287

Faites donc affaire avec des experts!



ALSCO fabrique, vend et installe portes et fenêtres d'aluminium depuis 25 ans. C'est la meilleure des garanties.

- Portes et fenêtres d'aluminium tous genres, toutes dimensions et toutes conçues pour le climat canadien.
- Toute la gamme des produits d'aluminium.
- Estimé gratuit à domicile ou au magasin.
- Représentants qui connaissent leur affaire.
- Produits et installation garantis.
- Service après-vente impeccable.

ALSCO INC. (1974)

2070, rue Branly, Ste-Foy, 681-0089

Vous simplifie l'existence

CERAMIQUE DECOR IMPORTATEUR • DISTRIBUTEUR
4220, 3^e AV. O., 627-0122
Place Laurier 653-2903



• Service de planification et décoration gratuit
• Lavabos sur colonne, bains, romains, robinets, etc.
• Au-delà de 800 modèles de céramique en magasin
• Eviers de cuisine

SELLES, TENAX, KOHLER
CUIFORM (CUISINES MODERNES)

POUR LA CHAMBRE DE VOS RÊVES...

meubler de chambre composé d'éléments juxtaposables et pouvant s'intégrer à un système mural, mélamine blanche, finition à l'intérieur et à l'extérieur ainsi qu'à l'arrière de chaque meuble, 4 vérins ajustables sur chaque élément, possibilité de compléter au fur et à mesure que vous le désirez:

table de chevet 2 tiroirs 17"	\$149.00
lit 60", demi-tête, sommier à lattes et 2 tiroirs (sous le lit)	\$493.00
commode 3 tiroirs 32"	\$259.00
coiffeuse 32"	\$231.00
cube, similicuir blanc	\$77.00

— de nombreux autres meubles sont disponibles dans cette collection et dans plusieurs finitions



ces articles sont présentés à notre magasin de la rue Courcellette

la galerie du meuble
ROCHE-BOBOIS
DECORATION INTERIEURE

MOBILIER CONTEMPORAIN:
18, rue Courcellette
MOBILIER TRADITIONNEL:
1299 ouest, boul. Charest

Téléphone: 681-0171

Pour Serge Joyal,
la valeur n'a
pas attendu le
nombre des années



Tout citoyen, même jeune, peut façonner la société québécoise

par Lise LACHANCE
du bureau du Soleil

MONTREAL — Le dynamisme du Québec ne vient pas d'ailleurs que des groupes de pression. Au Québec (comme au Canada), lorsqu'une personne prend le risque de se lever et de faire quelque chose, elle peut façonner la société sans avoir 65 ans révolus.

Voilà la constatation que Serge Joyal a faite très tôt dans la vie, ce qui l'a amené à se lancer dans la politique fédérale alors qu'il n'avait pas encore 30 ans (il en a maintenant 33) puis, cette semaine, à plonger dans l'arène municipale.

Une recommandation "blasphématoire"

Le jeune député libéral de Maisonneuve-Rosemont et nouveau candidat à la mairie de Montréal aux élections de novembre, a en effet acquis cette conviction profonde dès ses études classiques au collège Jean-de-Brébeuf, au moment "des belles années de la révolution tranquille".

Lors du débat entourant la création du ministère de l'Éducation et la démocratisation de l'enseignement, en 1963, il a été élu président de la Fédération des associations générales des étudiants des collèges classiques. Il est alors parti en tournée à travers le Québec pour connaître les sentiments des autres étudiants sur cette réforme importante. "Ca été mon baptême de l'air, mon premier vrai contact avec le Québec", nous raconte-t-il au cours d'une entrevue. Il avait 18 ans.

Résultat de cette consultation: il réclame la nationalisation de tous les collèges classiques à l'exception des séminaires qui se consacrent à la formation des prêtres. Une telle recommandation était "blasphématoire" en 1963. N'empêche que, cinq ans plus tard, c'était chose faite avec l'avènement des CEGEP. Les choses vont vite au pays du Québec...

Après ce mandat à la tête de la Fédération,

Serge Joyal est élu président de l'Union générale des étudiants du Québec (UGEQ) dont l'objectif était de permettre aux étudiants de participer à cette réforme en profondeur des structures de l'éducation.

A ce titre, il est délégué du Canada à l'Assemblée mondiale de la jeunesse (1964). Au même moment, il siège à la Commission d'appel du gouvernement pour les demandes de bourses, comme représentant étudiant.

C'est le nom qu'il proposait — celui de Jean-Marie Martin — qui a été retenu par le ministre de l'Éducation comme premier président du Conseil supérieur de l'éducation. C'est énorme pour un jeune imberbe!

Ces expériences l'ont convaincu que tout citoyen qui prend les choses en main et ne craint pas d'affirmer ses convictions peut, même s'il est jeune, façonner la société québécoise. Phénomène qui serait impensable, souligne-t-il, dans une autre société engoncée dans ses traditions et un appareil étatique très lourd, comme la France ou l'Angleterre.

M. Joyal trace également un parallèle entre la génération des Trudeau, Pelletier, Ryan, qui est arrivée au pouvoir après avoir milité dans la JEC et celle qui, 20 ans plus tard, se retrouve aux postes de commande après avoir été active dans les mouvements étudiants de la révolution tranquille.

"Une confiance presque absolue" de Jean Marchand

Le jeune Montréalais opte pour le droit et va se spécialiser en Europe: droit comparé à Strasbourg (où il se retrouve encore une fois président de l'Association des étudiants), droit administratif, droit constitutionnel, économie et sciences politiques en Angleterre.

De retour au pays en 1971, il devient assistant de recherche à la Commission de refonte des lois municipales du Québec jusqu'à ce que Jean Marchand, alors ministre de l'Expansion économique régionale et chef du caucus des députés libéraux du Québec aux Communes, lui demande de poser sa candidature aux élections fédérales de 1972. Se trouvant trop jeune, il refuse de devenir député mais accepte de travailler au bureau de M. Marchand comme conseiller spécial.

Il était, note-t-il, la seule personne non élue à participer aux réunions du caucus des députés québécois. D'autre part, Jean Marchand lui avait confié le dossier de l'évolution du Québec. "Cette confiance presque absolue de M. Marchand a été pour moi une occasion inouïe d'ap-

prendre ce qu'était la politique", confie-t-il au SOLEIL.

Chaque matin, le ministre et lui-même prenaient le petit déjeuner ensemble et, entre deux bouchées, étudiaient des dossiers.

C'est aux élections fédérales de 1974 que Serge Joyal décide enfin de se lancer dans la politique active. Il choisit le comté de Maisonneuve-Rosemont où il est né et où il habite toujours, dans sa famille. Précisons tout de suite que ce jeune politicien de 33 ans, beau, brillant, qui s'exprime avec une facilité peu commune...est célibataire. Il est issu d'une famille de cinq enfants dont le père, aujourd'hui à la retraite, a exploité des commerces florissants.

Façonner la société

Me Joyal, qui tient à terminer son mandat de député (vraisemblablement au printemps) avant d'abandonner la scène fédérale, estime qu'Ottawa constitue le premier niveau où se battre. "J'ai fait la démonstration d'une chose au cours de ces quatre ans: c'est la conviction profonde d'un individu, son enracinement dans le milieu, sa capacité de rassembler des gens autour de lui et de les amener à partager ses vues qui font la force de l'homme politique".

Le député insiste de nouveau là-dessus: "Nous vivons un moment privilégié, dans un endroit privilégié. Nous pouvons façonner la société selon notre propre échelle de valeurs. Il faut utiliser cette possibilité. La politique fait appel aux ressources créatrices d'un individu".

C'est cette conviction ancrée profondément en lui qui lui fait faire le saut au niveau municipal "où il y a une maudite job à accomplir".

"J'ai l'impression d'être très utile au Québec à Ottawa. Mais on ne peut se permettre de laisser aller Montréal. Cette ville, qui monopolise 60 pour 100 de la population du Québec, les deux-tiers des activités économiques et la moitié de la vie culturelle, détermine la position du Québec face aux autres provinces. Elle est trop importante pour qu'on assiste à sa débandade sans agir. Or, si on veut apporter les réformes qui s'imposent à Montréal, il faut être au pouvoir", affirme M. Joyal. D'où sa démarche. Notons qu'il a été un des membres fondateurs du Groupe d'action municipale (GAM), il y a quelques mois, avant de se porter candidat de ce parti à la mairie, cette semaine.

M. Joyal estime que le gouvernement du Québec "manque le bateau s'il ne croit pas que la dynamique interne du Québec est concentrée à Montréal".

L'art: la révélation d'une société

Serge Joyal ne défend pas sa collectivité uniquement sur le plan politique. Son amour du Québec l'a amené à s'intéresser à l'art, cette "force de révélation d'une société" dans laquelle on retrouve "une espèce de métaphysique sociale".

Devant la dilapidation d'un patrimoine exceptionnel en sculptures, orfèvrerie et peintures, lors du mouvement de désaffectation envers les objets du culte, le jeune député s'est porté acquéreur de plusieurs oeuvres.

"Une société a d'autant plus de force qu'elle possède des racines quelque part. Au Québec, on essaie de construire une société mais, dans un geste suicidaire, on veut faire abstraction de ces racines comme si une génération spontanée était possible", dit M. Joyal. Aussi essaie-t-il de préserver des pièces qui révèlent le Québec, d'une autre époque.

Cet intérêt explique pourquoi il a été président de l'Association des musées du Québec et directeur de l'Association des musées du Canada, en 1974-1975, avant d'agir comme directeur de l'Heritage-Montréal. Il est responsable de la collection Beaux-arts des Cahiers du Québec aux Editions Hurtubise HMG.

Cinéphile enthousiaste

En bon amateur d'art, Serge Joyal ne néglige pas celui que l'on place au septième rang: le cinéma. Contrairement, à la peinture, dit-il, le cinéma est un art de masse, un art d'aujourd'hui. "L'art le plus fort à mon sens". 9 y

Il se décrit comme "un grand consommateur de cinéma". S'il aime beaucoup les Italiens Antonioni, Fellini, Pasolini et ne dédaigne pas Polanski, sa préférence va à Bergman dont il apprécie le style plus intimiste, la densité psychologique.



Le Soleil, Reynald Lavoie

C'était à la veille de la victoire péquiste de novembre 1976: Serge Joyal était venu accorder son appui à son ami Clément Richard, candidat du PQ dans Montmorency. Ce faisant, il devait s'attirer les foudres de ses collègues fédéraux et vint proche de se voir expulser du Parti libéral du Canada.

VIENS VOIR ÇA!

Nous construisons
selon vos goûts
partout à Québec

Pour de plus amples informations:
Neufchâtel 843-1451
Beauport 667-8140

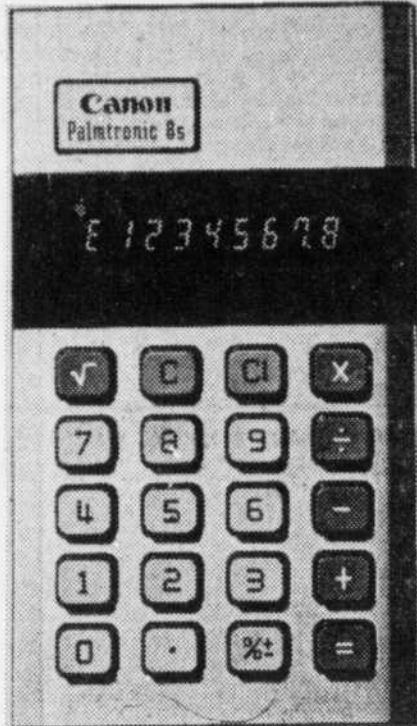


Canon Palmtronic 8s

Calculatrice Palmtronic Canon 8 S

Fonctionne à piles (chargeur à piles) ou AC 110. Dimensions: 2 3/4" x 4 5/8" x 7/16".

Prix \$17⁹⁵



Vente & Service
Articles de Bureau

Le Spécialiste du Stylo inc.

340 est, boul. Charest, Québec
523-7307
Place Fleur de Lys,
Place Laurier, Mail St-Roch



PREPAREZ VOTRE PELOUSE DES MAINTENANT
POUR 1979, POUR OBTENIR LA PLUS BELLE
PELOUSE DE VOTRE VOISINAGE



Service de Pulvérisation AUTOMNE

Fertilisation finale pour renforcer les racines en préparation pour la gelée de l'hiver. Contrôle des mauvaises herbes de l'automne.

PRINTEMPS
Application de l'engrais pour un verdoyant rapide et une aération de longue durée. Contrôle des mauvaises herbes.

ETE
Fertilisant pour fortifier le gazon contre la chaleur et les sécheresses estivales. Élimination des mauvaises herbes de l'été.

2 1/2

PAR PIED CARRÉ
MIN. 4000 P.C.

ESTIMATION GRATUITE

ENTRETIEN DU GAZON

- Application de l'engrais chimique
- Traitement contre les champignons
- Contrôle des insectes nuisibles
- Contrôle des mauvaises herbes
- Aération du gazon
- Roulement du gazon
- Ensemencement du gazon (1 lb par 1000 p.c.)

Appelez en tout temps: jour et nuit, incluant dimanche 522-2207

PROGRAMME COMPLET

5 1/2

PAR PIED CARRÉ
MIN. 4000 P.C.

AUTOMNE

- Application de l'engrais chimique
- Traitement contre les champignons
- Ensemencement du gazon (1 lb par 1000 P.C.)
- Aération du gazon
- Roulement du gazon

PRINTEMPS

- Application de l'engrais chimique
- Contrôle des mauvaises herbes
- Contrôle des insectes nuisibles
- Aération du gazon
- Roulement du gazon

ETE

- Application de l'engrais chimique
- Traitement contre les champignons
- Contrôle des insectes nuisibles
- Contrôle des mauvaises herbes
- Aération du gazon



POUR UN JARDIN PLUS EN SANTÉ

FIÉZ-VOUS À DES EXPERTS

21, Carré Mauger, Neufchâtel, Qué. 522-2207



45

COURS DE PERFECTIONNEMENT EN MANAGEMENT

Année universitaire 1978-1979

- de courte durée
- à proximité de votre lieu de travail
- préparés et dispensés par une équipe de 50 spécialistes en perfectionnement et 200 personnes-ressources de tous les secteurs de l'administration publique

10,676 administrateurs publics ont suivi un des 45 cours décrits dans cette annonce ou l'un des 170 programmes particuliers aux secteurs de l'Éducation, des Affaires sociales, des Affaires municipales et de la Fonction publique

Clientèles visées

- Les administrateurs publics
- de la Fonction publique du Québec
 - du secteur des Affaires municipales
 - du secteur de l'Éducation
 - du secteur des Affaires sociales
 - des régies, commissions, offices, sociétés d'État
 - de la Fonction publique du Canada
 - et des autres secteurs de l'administration publique

- | | | | |
|--|--|---|---|
| 1. La fonction management et le rôle du manager | 19. Le processus rationnel de solution de problèmes et de prise de décision (selon la méthode Kepner-Tregoe) | 36. Les finances publiques | 44. Le programme de gestion
Ce programme de perfectionnement en gestion d'une durée de sept (7) semaines réparties sur quatre (4) mois, s'adresse aux administrateurs des niveaux supérieur et intermédiaire qui désirent développer ou acquérir une saine philosophie de gestion dans l'administration publique québécoise, connaître les principaux systèmes et processus reliés aux diverses fonctions du management, décrire leur environnement, cerner les principales dimensions et exigences de leur rôle d'administrateur public et enfin mieux utiliser leurs ressources personnelles ainsi que celles des autres, dans la gestion des ressources humaines |
| 2. La gestion du temps | 20. La créativité appliquée au management | 37. Le gestionnaire public et son milieu | |
| 3. Le processus de gestion | 21. Le management du changement dans les organisations | 38. Le droit administratif et le gestionnaire public | 45. Le programme de perfectionnement en gestion pour les agents de maîtrise
Ce programme de perfectionnement en gestion d'une durée de dix (10) semaines réparties sur dix (10) mois, à raison d'une semaine par mois, s'adresse aux gestionnaires des secteurs public, parapublic et péripublic |
| 4. La gestion des ressources humaines (I) | 22. Le développement organisationnel | 39. L'éthique dans le secteur public | |
| 5. La gestion des ressources humaines (II) | 23. Les systèmes de gestion dans le secteur public | 40. La secrétaire de direction (I) | |
| 6. L'évaluation du personnel | 24. La gestion participative par objectifs | 41. La secrétaire de direction (II) | |
| 7. Les techniques d'entrevue | 25. Le système P.P.B. | 42. La société québécoise | |
| 8. La communication interpersonnelle | 26. Le budget à base zéro | 43. Le développement des individus, des groupes et des organisations
• Inventaire et analyse des besoins de formation et de perfectionnement
• Conception et élaboration d'activités de formation et de perfectionnement
• Diffusion d'activités de formation et de perfectionnement
• Évaluation d'activités de formation et de perfectionnement
• Relations entre le développement organisationnel, formation et perfectionnement | |
| 9. La communication avec les clientèles et le marketing social | 27. La gestion budgétaire | | |
| 10. La communication dans l'organisation | 28. Les systèmes pour la gestion | | |
| 11. La gestion des documents | 29. La gestion des ressources matérielles | | |
| 12. La rédaction administrative | 30. Les techniques de gestion de projets | | |
| 13. L'analyse transactionnelle et le management | 31. L'analyse avantages-coûts et l'évaluation de projets | | |
| 14. La conduite de réunion | 32. L'analyse de programmes publics | | |
| 15. L'animation de groupes (techniques) | 33. Les statistiques et le gestionnaire | | |
| 16. L'animation de groupes (application) | 34. L'informatique et le gestionnaire | | |
| 17. La participation et le travail d'équipe | 35. Les relations de travail dans le secteur public | | |
| 18. Le management des managers | | | |

L'inscription

S'adresser à la direction du personnel de votre organisation pour toute information.

Communiquer ou écrire dès maintenant à:

École nationale d'administration publique

Québec
625, rue Saint-Amable
Québec, Qué.
G1R 2G5
(418) 657-2516

Montréal
9900, avenue d'Auteuil
Montréal, Qué.
H3L 2K1
(514) 282-6890

L'ENAP offre également aux administrateurs, aux groupes et aux organisations qui en font la demande, des programmes faits sur mesure, c'est-à-dire conçus, préparés et présentés strictement à leur intention en fonction de leurs besoins et de leurs objectifs.

L'ENAP offre des programmes d'aide-conseil aux organisations qui ont besoin d'être assistées dans le développement de leurs ressources humaines.



Université du Québec

École nationale d'administration publique

dans le sens du poil

Leçons d'obéissance (3)

Faire venir le chien "DEVANT"

par Pierre MATHIEU

Comment faire

Pour exécuter cet exercice le chien doit, au commandement DEVANT, effectuer un demi-tour à droite et venir s'asseoir bien droit, devant et face à son maître. Dans les concours d'obéissance, presque tous les exercices requièrent que le chien vienne prendre place devant son maître avant de compléter ce mouvement par le retour en position de marche. Il est donc très important que le chien s'habitue à prendre cette position de façon impeccable.

Le maître est en marche avec son chien, l'épaule droite de ce dernier vis-à-vis le genou gauche du maître (voir photo #1). Pour exécuter cet exercice le maître donnera le commandement "DEVANT" précédé du nom du chien. Aussitôt l'ordre transmis, le maître donnera un petit coup sec sur la laisse afin de capter l'attention du chien et le guider dans la bonne direction et il fera deux ou trois pas à reculer de façon à permettre au chien d'effectuer un demi-tour à droite, de se diriger vers son maître et lui faire face (voir photos #2 et 3).

Le maître doit tenir ses deux mains sur la laisse afin de conserver un bon contrôle de la direction que prendra le chien.

Alors que le chien se dirige vers lui, le maître accumule la laisse dans sa main droite afin de raccourcir la distance entre cette main droite et le collier du chien.

Lorsque le chien est devant le maître et suffisamment près de lui afin qu'il puisse facilement le toucher sans devoir s'étirer, il lui donnera l'ordre "ASSIS". Si le chien s'exécute immédiatement, le maître félicitera son chien. Si le chien ne

répond pas à l'ordre "ASSIS", le maître appliquera la correction en exerçant une tension verticale sur la laisse avec la main droite et en appuyant sur le postérieur du chien avec la main gauche (voir photo #4).

Le maître doit s'assurer que le chien est assis bien droit devant lui. Il ne faut jamais accepter que le chien s'assise négligemment.

Il faut encourager et féliciter votre compagnon afin qu'il prenne goût à ces séances d'apprentissage. Si vous sentez votre tension monter, il vaut mieux suspendre la séance et reprendre un peu plus tard.

Maintenant que le chien est placé face à vous et suffisamment près afin que vous puissiez le toucher sans vous étirer, il vous faudra reprendre la position de marche. Pour l'instant ce sera à vous d'effectuer le mouvement de retour à cette position.

Pour ce faire, vous ferez un pas de côté à votre gauche et avec votre pied gauche puis vous exécuterez un pivot de 180° à droite sur le pied gauche. Ce demi-tour à droite devrait vous ramener en position de marche (voir photo #5).

Maintenant que vous avez com-

plété l'exercice, il vous faut encourager et féliciter votre chien.

Il est important de bien comprendre les différentes étapes à suivre. Lorsque cela vous semblera suffisamment clair, pratiquez "seul", sans votre chien, refaites les différentes étapes, les différents mouvements plusieurs fois. Il ne vous reste qu'à refaire le tout en compagnie de votre compagnon canin.

N'oubliez pas de pratiquer régulièrement, nous vous suggérons deux périodes de 20 minutes par jour.

(à suivre)



no 1



no 2



no 3



no 4



no 5

© Edimédia Inc.

A la fin des 9 leçons d'obéissance, la Société protectrice des animaux de Québec (SPA) décernera un certificat de "bon citoyen" à tout chien qui pourra exécuter les exercices de façon satisfaisante devant un membre du Club de dressage de chiens Cap-Diamant (CDCCD), lors de rencontres prévues à cette fin.

Le CDCCD offrira gratuitement un cours complet de dressage aux trois équipes (maître et chien qui obtiendront les pointages les plus élevés lors de ce test de performance. Les personnes désirant concourir pour ces prix devront s'inscrire en écrivant à: Directeur de l'éducation populaire, SPA Québec, 35, rue Verdun, Québec, G1N 3N4.

Aujourd'hui et demain, exposition canine de championnat au Pavillon de la jeunesse et des congrès (Québec), 375 chiens de race à voir. Samedi: 13-22 heures. Dimanche: 9-17 heures. C'est organisé par la Société canine de Québec.

COMMUNIQUEZ DE VOTRE AUTO



Avec votre demeure et avec vos amis, exaltation, fraternité, service public, longues étrangères, etc.
Nous dispensons le cours complet requis, en classe et par correspondance depuis plusieurs années.
Magasin complet - Démonstration gratuite.
LES SERVICES V.E. INC.
4264, St-Félix, Cap-Rouge, Qué.
Tél.: 658-7388
Permis du ministre de l'éducation # 699567

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL CONSEIL CENTRAL DE QUÉBEC

UNE JOURNÉE DANS L'ANNÉE, AIDEZ LA SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL, QUI, ELLE, SE PRÉOCCUPE DES DÉMUNIS 365 JOURS DANS L'ANNÉE, EN LUI FAISANT PARVENIR VOS DONNS A 777, DES GLACIS, QUÉBEC, P.Q. G1R 3R1.

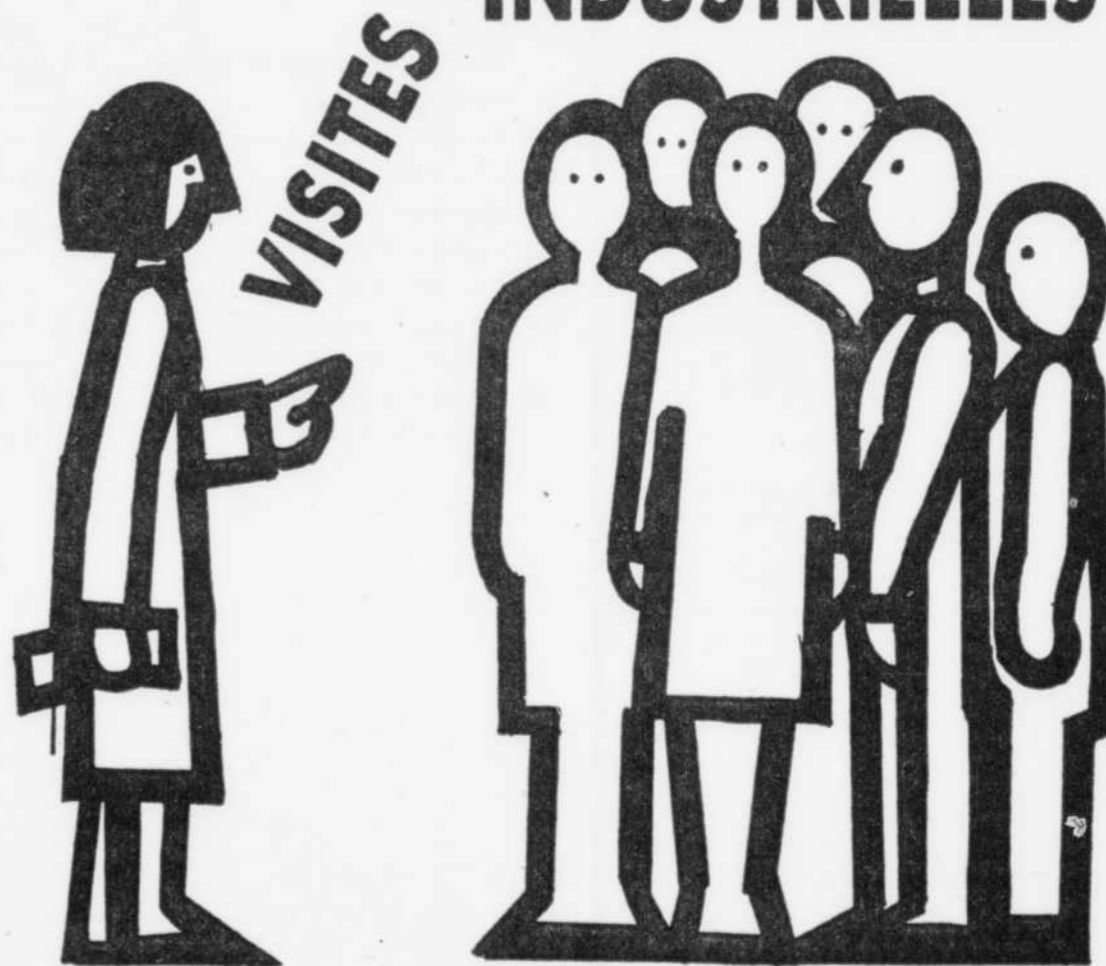
SQC Société canine de Québec Inc.



DEUX EXPOSITIONS CANINES DE CHAMPIONNAT

SAMEDI, 23 SEPTEMBRE 1978
entre 13h et 22h
(jugement des meilleurs chiens de la journée, après 19h.)
et
DIMANCHE, 24 SEPTEMBRE 1978
entre 9h et 17h
Prix d'entrée: Enfants 50¢, Adultes \$2.
PARC DE L'EXPOSITION
Pavillon des Congrès et de la Jeunesse
661-6586

INDUSTRIELLES



le vendredi matin à 9h00 et 10h30
SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT
(limite de 30 personnes par visite)

RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS: SERVICE DE LA PROMOTION

647-3342

LE SOLEIL

\$695 L'ENSEMBLE
Recouvert d'une superbe "catalogne" beige. Quantités limitées.



LE MOBILIER INTERNATIONAL
231, rue St-Paul - 692-0760
Place du Royaume, Chicoutimi - 545-2840
Place Ste-Foy - 656-9545

philatélie

Nouveau timbre consacré aux métiers d'art

par Raymond DUBE
(Collaboration spéciale)

Avec la rentrée, en France, ont repris les nouvelles émissions de timbres de ce pays. Le mois de septembre en aura fourni trois qui ne manquent pas d'intérêt, même pour nous. Le premier, qui a été mis en circulation, le 11 septembre, est consacré aux métiers d'art. Il s'inspire d'une préoccupation



Un timbre sur la revalorisation du travail manuel.

qui prend de jour en jour plus d'importance dans notre milieu: la revalorisation du travail manuel et la protection de notre patrimoine. Ces deux questions ont fait au début de l'année l'objet d'un programme d'encouragement aux métiers d'art dont l'une des conséquences a été la création d'un "institut de restauration" qui groupe tous les corps de métiers travaillant à restaurer et à mettre en valeur les monuments et édifices du pays, suivie de l'ouverture au Musée des arts décoratifs à Paris d'un "Centre d'information et de documentation sur les métiers d'art".

La figurine, dessinée par René Quillivie, évoque les diverses facettes des métiers. Tandis que le fond du timbre représente une trame de métier à tisser, la main ouverte dirigée vers le haut, représente l'outil des outils, celui qui est l'intermédiaire entre la conception et la réalisation. Le bourgeon montant du sol symbolise la renaissance des métiers d'art. Le timbre a une valeur de 1.30 franc.

A suivi, le 18 septembre, dans la série consacrée aux hommes célèbres, un timbre d'un franc plus 20 centimes, en l'honneur de Claude Bernard, qui après avoir débuté à l'emploi d'une pharmacie lyonnaise, tenta une percée comme auteur dramatique, mais abandonna rapidement pour se consacrer à des études médicales, domaine où il s'illustra par ses études sur le suc gastrique, ses recherches sur le pancréas et la fonction glycogénique du foie. Il connut par la suite une très brillante carrière dans le professorat, même la politique, car il fut sénateur sous l'empire en 1869. Il fut de plus admis à l'Académie française. Son oeuvre principale publiée en 1865 s'intitulait "L'introduction à l'étude de la médecine expérimentale". En réaction à l'empirisme qui existait à cette époque, Bernard veut faire de la médecine une science exacte, guidée par l'hypothèse et fondée sur l'observation, contrôlée par la critique des résultats.

Le troisième timbre, une autre réalisation de

Pierre Gandon, d'une valeur d'un franc, est consacré à l'Imprimerie nationale, une des plus vieilles institutions de la France, puisqu'elle remonte à l'époque de François Ier. Le timbre reproduit la salamandre de François Ier, histoire de rappeler que ce fut ce roi qui accorda, en 1538, à Conrad Néobar puis à l'humaniste Robert Estienne, des lettres patentes pour les langues grecque, latine et hébraïque. Ils furent les premiers imprimeurs du roi. A cause des changements de régime politique l'institution changea de nom et est devenue l'Imprimerie nationale. Sa production est abondante et variée, touchant à tous les aspects de la vie quotidienne, qu'il s'agisse des carnets de chèques postaux, de l'annuaire téléphonique, de la vignette du paquet de cigarettes, des titres de permission du militaire, de la carte d'électeur, du livret de caisse d'épargne pour n'en mentionner que quelques facettes.

Un envoi de courbe sur la figurine suggère que les rotatives de l'Imprimerie nationale diffusent dans le monde entier des textes imprimés dans toutes les langues, anciennes et modernes.

Ce timbre sera mis en circulation le 25 septembre prochain. Le programme philatélique du mois d'octobre comprend six nouvelles émissions. Au cours du même mois, on aura l'émission de quatre timbres de service, deux pour le Conseil de l'Europe, qui ne peuvent être utilisés que pour le courrier posté aux bureaux de postes du Conseil à Strasbourg et deux pour l'Unesco pour l'affranchissement de la correspondance déposée dans l'enceinte du siège de cet organisme, place Fontenoy et à l'annexe de la rue Miollis, à Paris. Dans les deux cas, il s'agit de valeurs de 1.20 et 1.70 franc.

Un peu de tout

Ne pas oublier, la semaine prochaine, l'émission de quatre timbres canadiens consacrés au Inuit.

Ce n'est pas sans une légitime fierté que le ministre des Postes, M. Gilles Lamontagne, annonçait, vendredi dernier, l'émission, le 1er février prochain, d'un timbre de 14 cents à l'occasion du 25e Carnaval de Québec. On peut présumer que c'est sa présence à la direction de ce ministère qui a été le facteur décisif. Reproduit dans notre édition de samedi dernier, ce timbre constituera toute une publicité à travers le monde entier pour le 25e carnaval. C'est de nouveau M. Antoine Dumas, de Québec, qui en a fait le dessin. C'est son troisième timbre en moins de quelques années, ce qui indique qu'il est bien en place et nous pouvons nous attendre à d'autres oeuvres de sa part.

Le Musée national des postes annonce la publication, sous la signature d'un des membres de son personnel, le Dr Kenneth S. Mackenzie, intitulée "Le commis de la Poste maritime canadienne (1860-1887)". C'est l'histoire des commis du service maritime affectés aux paquebots canadiens qui naviguaient entre le Canada et l'Europe au début de la navigation à vapeur.

© Edimédia Inc.

Deuxième Salon Beauté-Mode à Québec

par Marie CAOUCETTE

Toutes les cloisons et tous les petits flacons de vernis à ongles n'étaient pas encore en place hier après-midi au Salon Beauté-Mode au Centre municipal des congrès. Un méchant coup de vent avait renversé peu avant l'heure d'ouverture la moitié des cloisons retardant de quelques heures l'entrée du public sur les lieux.

Le prétexte du Salon est bien sûr la présentation de la

nouvelle mode automne-hiver, telle que les exposants du salon la voient. La saison est chargée car en fin de semaine avait aussi lieu à Montréal le Salon international du prêt-à-porter destiné lui, d'abord aux acheteurs des grammaires.

A Québec, le salon est surtout orienté vers une clientèle de consommatrices à qui on propose divers kiosques de vêtements (composés de 90 pour 100 d'importations), chaussures, accessoires, produits de beauté, meubles, fleurs, etc. Au mari qui accompagnera peut-être madame au salon, est réservée une exposition attenante de voitures (Ferrari, Fiat, Mercedes) et la nouvelle unité mobile des Nordiques que certains joueurs de l'équipe viendront peut-être visiter.

Le tout se veut d'un certain standing, selon la relationniste Sylvie Corriveau, loin des "gadgets" qui sont devenus l'image de marque de certains salons.

Beauté-Mode, dit-elle encore, regroupe surtout de petites boutiques qui profitent du salon pour faire un coup de publicité qu'elles ne pourraient se permettre autrement. Quelques grands magasins viendront peut-être par la suite (car on envisage de perpétuer la formule) mais ont préféré s'abstenir pour l'instant, histoire de voir comment les promoteurs du nou-

veau salon se tireront d'affaire. Au printemps dernier, en raison ou malgré une publici-

té mal organisée, quelque 11,000 personnes s'étaient rendues au Centre des congrès pour le premier salon. Les

heures d'ouverture sont de 13h à 23h, samedi, dimanche et lundi le prix d'entrée est de \$3.

Un enquêteur est nommé au CLSC de Lotbinière-ouest

(PC) — Le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, a nommé M. Pierre Ouimet pour enquêter sur l'administration et le fonctionnement du Centre local de services communautaires—CLSC—de Lotbinière-ouest, à Fortierville.

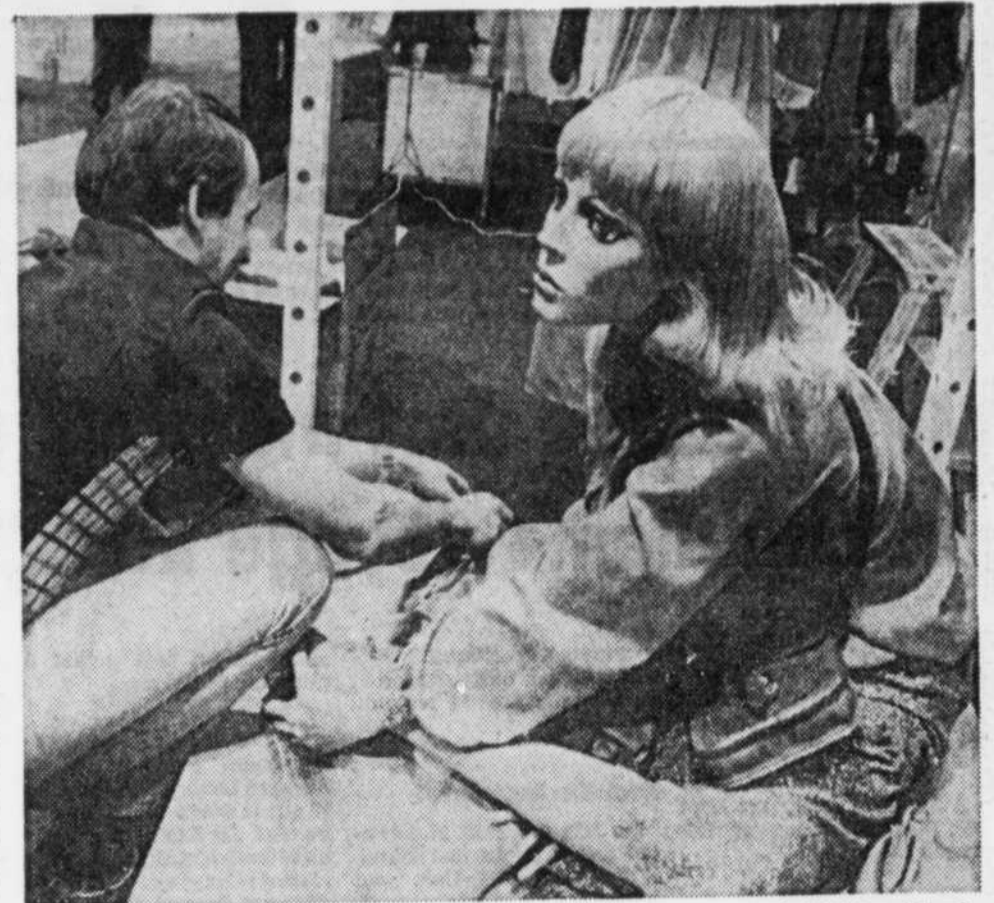
Dans un communiqué émis hier, M. Lazure explique que M. Ouimet devra lui faire rapport dans 60 jours. M. Ouimet est directeur général d'un autre CLSC, celui de Montréal-Nord.

La situation est tendue au

CLSC de Lotbinière depuis le congédiement, le 17 août dernier, de trois médecins par la direction.

Les 35 employés syndiqués de l'établissement ont débrayé pour protester contre le congédiement des trois médecins, ce qui a amené la suspension de plusieurs d'entre eux.

Le CLSC n'offre plus depuis le premier septembre les services qu'il dispensait auparavant à la population de 9,000 habitants qu'il desservait, soit toute la partie ouest du comté de Lotbinière.



Les derniers préparatifs avant l'ouverture, au Centre municipal des congrès.

DU 2 AU 5 OCTOBRE, BRILLEZ PAR VOTRE ...PRÉSENCE!



Le RECENSEMENT ANNUEL DES ÉLECTEURS aura lieu cette année les 2, 3, 4 et 5 octobre tel qu'exigé par la Loi électorale du Québec.

BRILLEZ PAR VOTRE PRÉSENCE.

Plus de 34,000 recenseurs dûment identifiés visiteront tous les foyers du Québec pour dresser les listes électorales. Soyez présent chez-vous pour les recevoir.

VOUS AUREZ DROIT DE VOTE À TOUT SCRUTIN PROVINCIAL SI VOTRE NOM EST INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE ET QUE VOUS RENCONTREZ LES CONDITIONS STIPULÉES DANS LA LOI.

Conditions:

- Être domicilié au Québec depuis le 3 novembre 1977,
- avoir 18 ans accomplis le ou avant le dernier jour de la révision des listes, soit le 4 novembre 1978,
- être citoyen canadien.

En bon citoyen, voyez-y!

Brillez par votre présence du 2 au 5 octobre.

En milieu urbain, deux recenseurs doivent visiter chaque foyer tandis qu'en milieu rural, un recenseur peut effectuer ce travail seul ou utiliser tout autre moyen jugé convenable pour recueillir les noms des électeurs.



Pierre-F. Côté, C.R.
Directeur général des élections du Québec

J.-C. Lebel n'est plus intéressé

(PC) — Le secrétaire du Conseil du Trésor, M. Jean-Claude Lebel, n'aspire plus à devenir directeur du quotidien montréalais Le Devoir.

M. Lebel a fait parvenir hier une lettre au président du conseil d'administration du journal, M. Denys Pelletier, l'avisant de ne plus considérer sa candidature.

M. Lebel ne donne aucune raison pour justifier son retrait dans sa brève lettre de six lignes.

OLYMPIQUE DE MOSCOU
Monnaie or ou argent maintenant en vente

ACHETONS - VENDONS monnaies timbres

Très grand choix de timbres neufs et usagés. Aussi (Photo Black). 10% escompte sur timbre usagé

Monnaie demandée 1966 et moins
.10\$ payons .20\$
.25\$ payons .50\$
.50\$ payons 1.00
1967 — 68

**ARGENT 15%
BOUTIQUE MONAIE**
Centre d'achats Jedis
5055, St-Armand Ouest
Charlebourg
628-9101

Centres pour retraités menacés de contingentement

par Roger BELLEFEUILLE

L'accès des personnes âgées aux centres d'accueil, surtout celles dont l'état requiert le plus de soins, pourrait être fort compromis d'ici à quelques semaines.

L'Association des centres d'accueil du Québec (ACAQ), qui regroupe quelque 300 établissements, a en effet annoncé, hier, au terme d'un congrès de trois jours à Québec, qu'elle devra avoir en effet recours à un contingentement si le gouvernement continue à faire la sourde oreille à ses demandes répétées.

Les dirigeants de cet organisme, dont la présidente Mme Marguerite Séguin-Desnoyers et son secrétaire général, M. Pierre Cloutier sont d'autant plus ulcérés que le ministre d'Etat au développement social, M. Pierre Marois, invité à la séance de clôture, s'est présenté à son auditoire avec "le bâton du pèlerin" bien en main.

Car c'est un discours essentiellement politique que M. Marois a livré à un auditoire visiblement déçu. Ce qui faisait d'ailleurs dire à la présidente de l'ACAQ, dans son mot de remerciement, et non sans une pointe de sarcasme, qu'à toutes fins utiles il ne fallait pas

s'attendre "d'un super ministre d'un super ministère" qu'il s'attarde à des problèmes spécifiques, mais qu'il place plutôt son propos dans une perspective plus globale de développement. Ce qu'a fait essentiellement le ministre Marois, qui a d'ailleurs répondu fort évasivement à la plupart des questions lors d'une rencontre avec la presse par la suite.

Contingentement

Le gouvernement Lévesque a déjà annoncé des crédits de \$115 millions pour la construction de centres d'accueil pour personnes âgées.

Or, l'association réclame, elle, des crédits supplémentaires sans délai de \$7 millions pour ouvrir 704 postes nouveaux. Ces sommes et ces effectifs sont rendus nécessaires, selon les explications fournies, par une directive du MAS enjoignant les centres d'accueil pour personnes âgées à réserver au moins 70 pour cent de leurs lits pour des gens dont les capacités physiques et mentales sont fort réduites. Ce qui crée, dans le jargon du milieu, un alourdissement des clientèles auquel ne pourraient faire face la plupart des établissements, faute d'équipement adéquat et de personnel suffisant.

A l'heure actuelle, sur le plan provincial, la liste d'attente pour l'admission dans ces centres d'accueil est en moyenne d'un an et compte quelque 7.000 demandes, dont la majorité seraient des gens dont l'autonomie est limitée.

L'association place maintenant son espoir dans le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, qu'elle doit rencontrer le quatre octobre prochain.

Autre déception

L'Association des centres d'accueil du Québec a été déçue à un double titre par les propos du ministre Marois, cette fois en ce qui concerne le démarrage de la loi sur la protection de la jeunesse (loi 24).

Un des agents clés de la mise en application de cette mesure de premier plan sont les centres de services sociaux (CSS). Or ceux-ci ne peuvent démarrer tant qu'un budget de \$15 millions ne sera pas libéré par le Conseil du trésor. Ces crédits sont attendus depuis le milieu de juillet. Or, selon le ministre Marois, ce déblocage pourrait s'effectuer vers la mi-octobre.

Mais à son avis, la question budgétaire est de seconde importance. L'important c'est que la jonction soit bien établie entre les deux structures principales de cette loi: les centres de services sociaux et le tribunal de la

jeunesse, soit entre le social et le judiciaire.

La présidente de l'association n'est pas d'accord à nouveau sur cette façon de voir du ministre. A son avis, la loi a été votée en décembre 1977 et les CSS sont fin prêts mettre à l'oeuvre. Mme Séguin-Desnoyers soutient que le seul

frein à re actuelle est le non déblocage des budgets.

Devant entrer hypothétiquement en application le 1er novembre, cette loi, tant discutée et tant attendue, risque donc maintenant de se mettre en branle avec un retard de plusieurs mois.

M. Lévesque part mercredi pour un cinquième voyage aux E.-U.

(PC) — Le premier ministre René Lévesque montera à bord du DH-125 du gouvernement québécois, mercredi, pour se rendre à Chicago.

Avant de revenir, il passera par San Francisco et Los Angeles.

A chaque endroit, il rencontrera des hommes d'affaires et des éditeurs de journaux et il participera à des émissions de radio et de télévision.

Ce 5e voyage de M. Lévesque aux Etats-Unis, depuis l'élection du 15 novembre 1976, a pour but de rassurer les investisseurs américains et de projeter une meilleure image du Québec.

Au cours de visites précédentes à Boston et à New York, cette année, le premier ministre a prévenu ses interlocuteurs qu'ils connaissent mal le Québec, parce qu'il ne leur était dépeint que par "les Anglais de Montréal" et "le gouvernement canadien".

M. Lévesque a profité de l'occasion pour parler de la

souveraineté politique du Québec, alliée à une association économique avec le reste du Canada.

Nouvelle-Angleterre

En juin prochain, M. Lévesque doit se rendre une nouvelle fois aux Etats-Unis pour participer à la réunion annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres des provinces de l'Est, à Whitefield au New Hampshire.

Il doit de plus passer ses vacances dans le Maine et le Massachusetts.

En novembre, on le retrouvera à La Nouvelle-Orléans.

Le Québec a déjà des délégations à New York, Boston, Chicago, Los Angeles, Dallas, Lafayette et Atlanta, en plus d'un bureau touristique à Washington.

M. Lévesque n'est pas le seul membre du gouvernement québécois à se rendre aux Etats-Unis. Certains de ses

ministres en font autant à plusieurs occasions.

Le ministre d'Etat au développement économique, M. Bernard Landry, a déjà déclaré que le Québec se tournerait du côté des Etats-Unis, après un référendum affirmatif, si le reste du Canada ne voulait pas négocier l'association économique.

Département d'Etat

Au département d'Etat américain, un porte-parole a reconnu que le gouvernement s'intéressait aux déplacements du premier ministre québécois, mais seulement parce qu'il est intéressé à tous les aspects de la vie politique canadienne qui peuvent avoir des répercussions aux Etats-Unis.

Selon ce porte-parole, le gouvernement américain "surveille Québec, comme un bon voisin".

Les difficultés constitutionnelles et le référendum québécois

ne constituent, pour le gouvernement américain, qu'un "problème interne canadien".

Au ministère canadien des Affaires extérieures, on dit du voyage de M. Lévesque que c'est une "visite privée".

Tourisme

Dans l'immédiat, le gouvernement québécois attend surtout des touristes des Etats-Unis. Une grande campagne de publicité a été faite dans ce sens et elle a donné des fruits cet été.

Mais il y a plus que le tourisme. M. Lévesque n'a-t-il pas offert aux gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre de l'électricité et des produits pétroliers?

Et il y a les artistes québécois. C'est ainsi qu'à l'université de la Californie, au cours de son prochain voyage, M. Lévesque présentera le groupe Harmonium.

Marois promet des "rebondissements intéressants"

par Roger BELLEFEUILLE

La politique de la sécurité du revenu pourrait connaître des "rebondissements intéressants" au cours de la prochaine année.

C'est ce qu'a annoncé sans se compromettre davantage, le ministre d'Etat au développement social, M. Pierre Marois, lors d'une rencontre avec la presse au terme du quatrième congrès annuel de l'Association des centres d'accueil du Québec, hier, qui a réuni près d'un millier de participants.

Tout au plus, M. Marois s'est-il avancé à annoncer qu'un comité de travail chargé de cette question venait de lui remettre un premier document.

Faisant état des coupures fédérales dans divers programmes, le ministre d'Etat au développement social s'est plu à signaler que ni lui, ni aucun de ses collègues du cabinet, n'avaient été consultés par Ottawa.

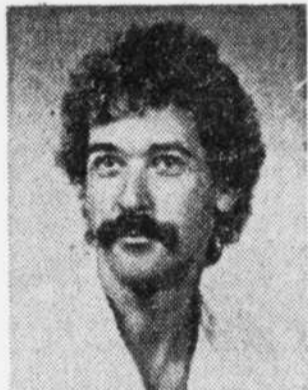
Pour lui, tout ce train de contraintes budgétaires et de modifications à des programmes, comme l'assurance-chômage et les alloca-

tions familiales ne pourraient être que de nature pré-électorale, donc sans lendemain. Mais si tel n'est pas le cas, le problème sera "sérieux" devant-il ajouter.



Le ministre Pierre Marois

Un coiffeur-designer de plus chez Lorca International



LUC

Maître-coiffeur designer de Place Ste-Foy, maintenant à notre salon de Place Laurier.

LORCA
INTERNATIONAL
Paquet Inc.
Place Laurier - Tél.: 651-8395
651-7070

• FONDUES • BROCHETTES
• FILET DE SALMON AU CIDRE • ROTI DE PORC AUX PECHES

restaurant
LA QUÉBÉCOISE
22 côte de la fabrique tél.: 692-0226

1 CHANCE SUR 16
MANGEZ CHEZ NOUS ET GAGNEZ UN VOYAGE POUR 2 PERSONNES à "la Barbade"

Attribution de 6 repas gratuits chaque semaine pendant 16 semaines. Un des gagnants de chaque semaine sera éligible au tirage du voyage.

Ce tirage est fait en collaboration avec

Sunflight **VOYAGES BEL AIR**
Le numéro 1 des vacances-soleil.

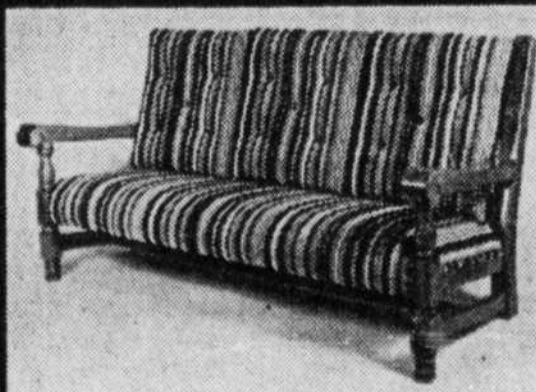
Un goût pour ce qui est beau, solide et chaleureux...

L'Encoignure vous offre sa collection de meubles traditionnels qui s'harmonisent à tous les décors et comprend plus de 200 items. Aussi, vous pouvez vous procurer des panneaux d'armoires, des rampes d'escalier, des portes intérieures et extérieures fabriquées selon vos spécifications.

Nous disposons aussi en magasin de toute la gamme de poêles à bois, en fonte, des couvre-lits, draperies et autres pièces artisanales ainsi que de plusieurs tableaux de divers peintres québécois.



L'étiquette d'authenticité culturelle
Les meubles de l'Encoignure sont fabriqués de façon à respecter les modes de fabrication artisanale. Sur le meuble est apposé à la pyrogravure le sceau d'authenticité culturelle. Il comprend: la signature de l'artisan ainsi que l'année de fabrication.

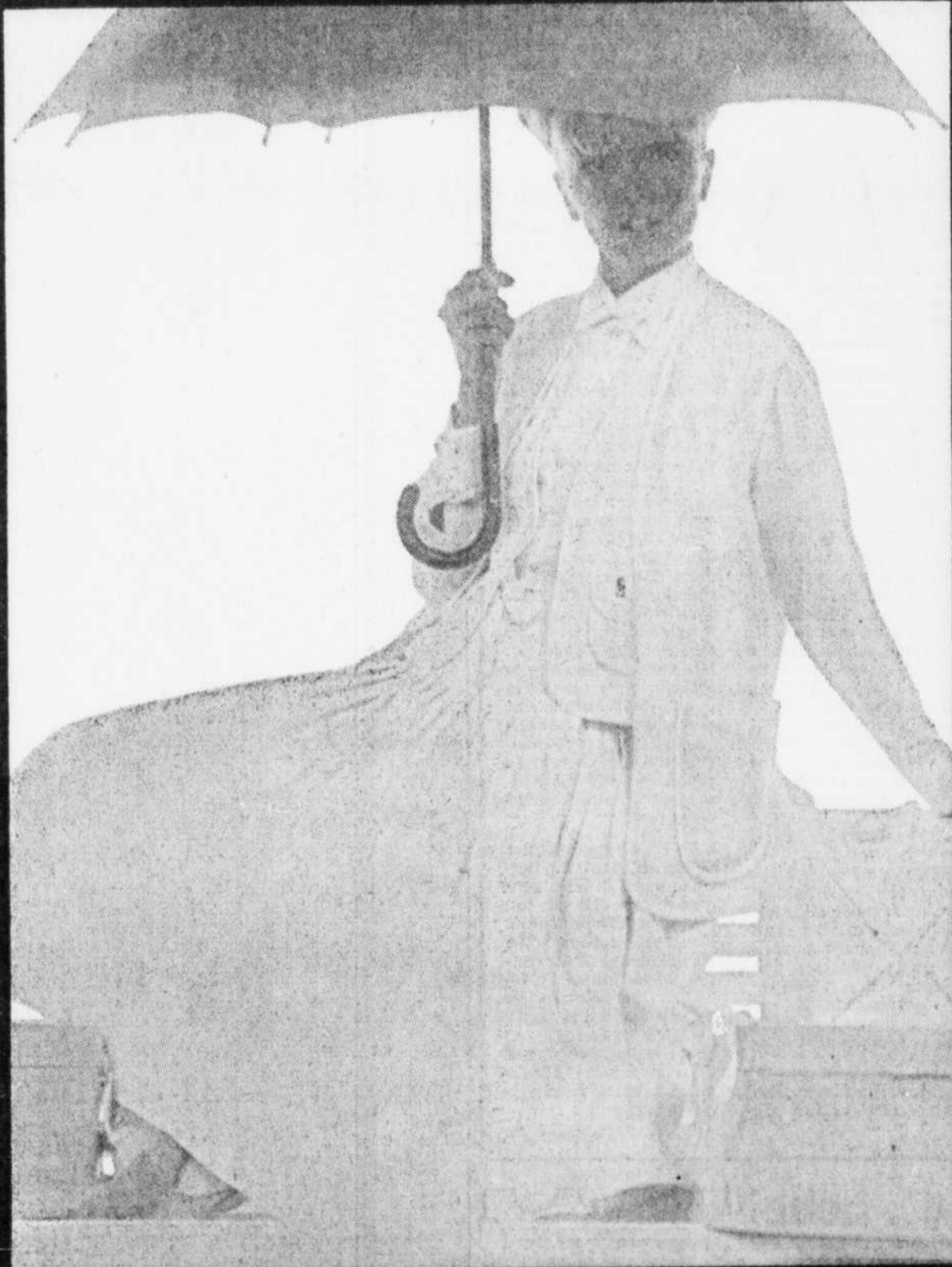


Sofa "ORLEANS"
3 places
37" x 71 1/2" x 34"
94 cm x 1.82 m x 86 cm
Aussi disponible en modèle causeuse.

MEUBLES
L'ENCOIGNURE

1360, Notre-Dame (coin boul. Hamel)
Ancienne-Lorette — Tél.: 871-3121

OUVERT TOUS LES JOURS A COMPTER DE 10H. A.M. SAUF LE LUNDI
DEPLIANTS COULEURS illustrant nos meubles maintenant disponible gratuitement, sur demande.



La nostalgie nous inspire sans nous aveugler

PERREULT
Le féminin au singulier de France à Place Ste-Foy